2020.12.18.CHSCT93.changement.annee.enfin.du.relais 2
2020.09.02.CHSCT93.Redeploiement.DIPA.petits.pas 7
2020.07.30.communique.suicide.Jean-Francois.S 12
2020.07.21.CHSCT93.Redeploiement.Non.en.l.etat 14
2020.07.17.CHSCT93.suicide.decision.ouverture.enquete 23
2020.06.30.CHSCT93.La.DI.donne.du.temps.au.temps 28
2020.06.04.CHSCT93.PRA.ca.gresille.dans.la.pieuvre 33
2020.05.05.CHSCT93.PRA.le.11.mai.attendra.le.7 42
2020.04.17.CHSCT93.Deconfinement.toujours.stade.reflexion 49
2020.03.12.CHSCT93.dec.liminaire.SOLIDAIRES 51
2020.02.25.CHSCT93.pour.Mardi.gras.le.DI.amene.ses.CREP 53
2019.10.03.CHSCT93.securisation.du.fret.enfin.on.respire 58
2019.09.19.CHSCT93.prealable.interOS.boycott.car.retraite 63
2019.06.19.CHSCT93.poudres.FedEX.et.avis.DUERP-PAP 65
2019.05.21.CHSCT93.Agressions.DI.fuyant.ses.responsabilites 69
2019.04.03.CHSCT93.prealable.interOS.boycott.mobil.aux.MEF 71
2019.03.21.CHSCT93.prealable.interOS.boycott.mobil.aux.MEF 73

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 18 décembre 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | *compte-rendu*

Télétravail, équipement, etc.:

Changement d'année, enfin du relais ?

Le vendredi 18 décembre, **juste avant les vacances de fin d'année, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence**, spécialement pour la Douane.

Au cas particulier, une demi-journée a été consacrée :

- à l'**installation d'une antenne 4G en zone de fret** (sur le toit du bâtiment 3520B, abritant une salle de la Formation professionnelle et nos collègues de la Cellule de Ciblage du Fret) ;

- mais aussi un point d'actualité sur l'**équipement en rapport au redéploiement** des agents de la Surveillance (SURV) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).
  Pour SOLIDAIRES, il importe que chaque collègue puisse bénéficier de tout le matériel nécessaire en dotation individuelle.

Sommaire

Tract/résumé :	*p1*
Compte-rendu :	*pp 2-4*
- Introduction	*p2*
- Antenne 4G au 3520B	*p2*
- Télétravail	*p3*
- Équipement	*p4*
- Conclusion	*p4*
Coordonnées	*p4*

- **À l'ordre du jour figurait également un point sur le télétravail.**
  C'est l'occasion pour SOLIDAIRES de fournir ici de façon détaillée la doctrine en la matière et notamment la liste des postes télétravaillables dans les différents services, telle que la Direction l'a arrêtée officiellement *(détails en page 3)*.

Derniers points, l'étude des fiches de signalement et beaucoup plus dramatique, **l'enquête sur le suicide** de notre collègue Jean-François, survenu le 15 juillet dernier à Roissy au Terminal 2E.
Le périmètre de l'enquête est arrêté, ainsi que les modalités. La conduite de l'enquête est confiée à un cabinet agréé.

Introduction / Participants

a) Présidence
M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Décimus, assistant de prévention (AP).

c) Pour le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) et la société Hub One
3 représentants.

d) Pour les organisations syndicales (OS)
- SOLIDAIRES, ainsi que :
- la CGT,
- FO
- et la CFDT.

I – Antenne 4G au 3520B

1°) Présentation *(mots introductifs par Mmes Sarti et Rogani, puis développements par un représentant de Hub One)*

La Direction a été saisie par le gestionnaire ADP pour l'installation d'une antenne relais sur le toit du bâtiment 3520B pour le compte de la société Hub One (Groupe ADP).
Le bâtiment abrite au rez-de-chaussée une salle de formation, au 1er étage la Cellule de Ciblage du Fret (CCF) et au dernier étage les locaux des organisations syndicales (OS) notamment.
L'antenne sera une antenne 4G, à l'image de la centaine d'autres déployées sur la plateforme de Roissy.
Les mesures réelles d'exposimétrie seront réalisées avant et après travaux par un bureau de contrôle agréé (APAVE) et feront l'objet d'un **rapport**, communiqué au bureau fréquences de l'aéroport.
Les travaux seront réalisés par la société Métralor (groupe Eiffage Energies) et son sous-traitant Grutage.

La future antenne relais *(illustration réalisée d'après un photomontage de Hub One)*

2°) Commentaires de SOLIDAIRES

En matière de démarches, SOLIDAIRES demande :
- la transmission du futur rapport APAVE à la représentation du personnel en CHSCT ;
- un suivi bisannuel de l'exposimétrie des agents (au cas d'espèce de la CCF) et de l'impact éventuel des conséquences sanitaires et biologiques (fatigue, migraines, dépressions, etc) ;
- avec un comparatif avec un autre service test (étude témoin), là où il n'y a pas d'antenne relais ;
- si avant cela, il y a eu d'ailleurs cette étude pré-impact.

En matière de méthologie, SOLIDAIRES demande des mesures en instantané, avec enregistrement du débit d'ondes : au niveau des postes de travail au 2e étage (DAS tête / corps /tronc), mais également au 3 e étage.
Dernière demande, l'inscription de cette situation d'exposition aux ondes dans le Document unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

3°) Réponses à SOLIDAIRES *(par le représentant Hub One)*

Les mesures APAVE sont normalisées, le mesureur fait le tour des locaux, puis après il cherche les points chauds. Il cherche les niveaux de 0,8V/m (valeur maximum). C'est le spécialiste qui va chercher ces niveaux là, dans la durée car c'est compliqué techniquement. Pour les mesures auprès des postes de travail, il faut demander au mesureur lors de sa visite qu'il y ait une attention hors points chauds.
Le protocole doit amener à une caractérisation. Quoiqu'il en soit c'est normalisé au niveau national et ces mesures sont transmises sans difficulté. Elles peuvent être comparées à celles présentes sur le site cartoradio.fr .

Par ailleurs, pour toutes les demandes de SOLIDAIRES, il est à noter que la Direction n'oppose aucune réserve.
Dont acte.

4°) Calendrier des travaux

Type d'actions		Lun 25/01	Lun 9/02	Mar 10/02 au ven 19/02	Lun 22/02	Mar 23/02	Mer 24/02	Jeu 25/02
Visite d'insp.ion commune préalable et périodiq.		X						
Phase de travaux	Grutage + livraison		X					
	Création crosse + montage câblage			X				
	Mesure radio RET				X			
	Réception travaux					X		
	Levée de réserves						X	
Contrôle APAVE								X

II – Télétravail (TT)

1°) Présentation

Suite à l'évolution de la Covid, ainsi qu'aux demandes conjointes de SOLIDAIRES et de la CGT, la Direction a dressé une liste des postes éligibles au télétravail. *SOLIDAIRES reproduit ici les éléments présentés en Comité technique local.*

a) Cartographie

Services		Postes/fonctions télétravaillables partiellement ou totalement
Services DI	Encadrement DIPA	Chef de pôle DI Chef divisionnaire & adjoint Chef de service & adjoint /CSDS & CSDSA
	Acteurs de prévention	Conseiller de prévention (CP) Assistant de prévention (AP) Correspondants sociaux (Coso)
	Pôle Logistique et Informatique (PLI)	Technicien des systèmes d'information (TSI) Budget Immobilier Équipement
	Secrétariat général interrégional (SGI)	Rédacteurs
	Ressources Humaines (RH)	Tout poste
	Recette interrégionale (RI)	Poste au contrôle interne comptable Poste au service des cautions /procurations
	Tous services DIPA	Secrétaire
Direction régionale de Roissy Voyageurs (DRV)	Affaires générales	Tout poste
	Cellule sûreté	Tout poste
	Pôle d'orientation des contrôles (POC)	CRPC Contentieux
	Moniteurs	Moniteurs du pôle Tir et TPCI (tâches gestion)
Direction régionale de Roissy Fret (DRF)	Bureaux de contrôle	Superviseurs et agents à l'ex post 1
	Pôle de gestion des procédures	Suivi du transit Instruction des LS /RBTS
	Rédacteurs division	Fiabilisation des contentieux /BTT /THAS
	Pôle d'Action Economique (PAE)	Rédacteurs Agent SRA
	Pôle d'orientation des contrôles (POC)	CRPC Contentieux Service de contrôle ex post (SCEP)
Direction régionale d'Orly (DRO)	Cellule régionale de programmation des contrôles (CRPC)	Rédacteurs Chef de service
	Pôle d'Action économique (PAE)	Rédacteurs
	Contentieux	Rédacteurs
	Service régional d'audit (SRA)	Auditeurs
	Pôle de gestion des procédures (PGP)	Tout poste en raison de la polyvalence des agents sur les missions Transit / LS-remboursements /Régimes particuliers
	Avitaillement	Tout poste
	Contrôle ex-post	Tout poste
	Moniteurs	Tout moniteur tir

b) Modalités

1°) L'encadrant définit l'organisation de son service et la modulation du télétravail (TT).
Selon les principes suivants :
- 5 jours de TT pour les personnels dont les activités sont entièrement télétravaillables
- présence au strict minimum pour les personnels dont les activités sont partiellement télétravaillables
- élargissement aux encadrants

2°) La personne demandeuse remplit le formulaire de demande de placement en TT.

3°) Les chefs de service et chefs divisionnaires instruisent de façon détaillée.

4°) La Fonction ressources humaines locale (FRHL, ex-service du personnel) valide.
Les cas particuliers font l'objet d'une attention particulière.

2°) Statistiques

Date	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	07/12
Nb agents en TT	5	5	5	5	64	136	204	219	240	249	251*

Services	Nombre d'agents en TT Covid		
	OPCO-AG	SURV	Total
Services DIPA	81	0	81
DRF	90	3	93
DRV	14	37	51
Sous-total Roissy	**185**	**40**	**225**
DRO	18	6	24
Total DIPA	**203**	**46**	**249**

** dont 2 en TT conventionnel*

Nombre de jours de TT Covid	Nombre d'agents	%age des demandeurs
1	42	16,87 %
2	127	51,00 %
2,5	1	0,40 %
3	45	18,07 %
4	13	5,22 %
5	21	8,43 %
Total	**249**	**100,00 %**

III – Équipement

1°) Présentation

Suite à demandes intersyndicales, notamment de SOLIDAIRES, des gilets porte-accessoires à haute visibilité ont été commandés. Cette demande de dotation n'est pas nouvelle, elle s'inscrit dans la revendication plus large portée par SOLIDAIRES d'une dotation :

- d'un équipement complet,
- en dotation individuelle,
- pour l'ensemble des personnels dans le cadre de leurs fonctions,
- en surveillance (SURV) mais également en opérations commerciales (OPCO).

2°) Dotation

Objet		2017		2020			Total
Nombre de gilets		54	50	65		*Au 2d semestre 2020, la DIPA a commandé sur ses fonds propres et dans le cadre du redéploiement des agents de la surveillance, des gilets haute visibilité. Dès lors, le réassort des services bénéficiaires sera assuré lorsque nécessaire par le PLI.*	**115**
Montant	**Total TTC**	6568,13 €	6081,60 €	8330,40 €			**14 412 € TTC**
	Coût unitaire	121,63 €	121,63 €	128,16 €			néant
Livraison		2017	Mars 2018	16/10/20 : 26 gilets 05/11/20 : 13 gilets	Dotation le 17/11		**2017-2020**
				25/11/20 : 26 gilets	Dotation le 03/12		
Brigades bénéficiaires		BSE RI, BSE T3	BSE T3, BILC	BSE T3			**BSE RI, BSE T3, BILC**

Il est à noter que cet équipement est aujourd'hui fourni en dotation individuelle. Dotation qui ne suit pas l'agent lors de son changement de service.

3°) Commentaires de SOLIDAIRES

Pour tous les personnels

SOLIDAIRES salue les efforts qui ont été faits, notamment ici plus particulièrement pour les personnels de la division surveillance 1 (div 1).

Il importe désormais d'en faire de même pour les personnels de la division surveillance 2 (div 2), concernés également par le redéploiement sur la route !

Tous matériels, en dotation individuelle

Plus largement, il importe que chaque collègue concerné par le redéploiement (mais pas seulement) puisse bénéficier d'un équipement complet en dotation individuelle. Car les besoins sont multiples :

- Sur la route notamment, en sus du gilet, d'un sifflet. En effet, le sifflet est nécessairement en contact avec la bouche de la personne utilisatrice ! C'est une dépense qui coûterait peu !
- Sur le fret notamment, de chaussures coquées, d'autant que cela peut être une exigence de opérateurs !
- Sur tous vecteurs (dont aérogares !), d'un brassard, d'une paire de menottes, de porte-chargeur et d'un étui civil pour le pistolet. Une dotation individuelle est une mesure aseptique, car limitant les contacts !
- À plus long terme, une réflexion pourrait en sus avoir lieu pour une dotation individuelle de l'arme, mais cela impose de trouver des locaux disponibles.

Pour conclure

Un point d'actualité sera fait de nouveau en CHSCT d'ici février prochain.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Guillaume Quéromès, Yannick Devergnas et Fabien Milin. Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org
adhésion : adhesion@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mercredi 3 septembre 2020
(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | ***compte-rendu***

Redéploiement de personnels DIPA :
Politique des petits pas ?

C'est un mercredi de rentrée pour le dialogue social à la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), avec un point d'information sur l'actualité du moment : le redéploiement !

En effet cinq semaines se sont écoulées depuis la présentation à la représentation du personnel du **projet de redéploiement de personnels de la branche Surveillance** (SURV). Un double projet à vrai dire :

- un redéploiement vers des brigades de Province, concernant une 40aine de collègues ;
- un redéploiement vers des brigades franciliennes et de l'Oise, concernant une 100aine d'autres collègues.

Soit un total d'environ 140 agents.

Pour la Direction, avant de travailler sur les conditions du redéploiement, il a fallu d'abord arrêter très précisément les effectifs concernés par ce redéploiement. Cela peut s'entendre syndicalement, mais jusque dans une certaine limite !

- En effet, la Direction a déjà présenté son projet de redéploiement en instances (CHSCT 93 le 21Ø7, CHSCT 94 le 27Ø7, Comité Technique DIPA le 28Ø7) !
- En outre, toutes les interrogations syndicales exprimées cet été n'ont pas été levées à la rentrée…
- …Et si nous avons eu ce mercredi 02Ø9 un certain nombre de réponses orales, nous ne disposons toujours pas d'écrit sur l'ensemble des questions posées cet été.

Sommaire

Tract/résumé :	*p1*
Compte-rendu :	*pp 2-4*
- Introduction	*p2*
- État général et perspectives	*p2*
- Périmètre	*p3*
- Restauration	*p3*
- Équipement	*p3*
- Formation professionnelle	*p4*
- Conclusion	*p4*

L'impression estivale de SOLIDAIRES d'une confusion de la Direction entre *vitesse* et *précipitation* est donc confirmée. SOLIDAIRES a eu donc raison de ne pas donner à ce moment là un quitus à la Direction !
Sans doute fallait-il à la DIPA donner des gages d'action envers les autorités supérieures avant la trêve estivale du mois d'août. Néanmoins, rejeter par la porte notre argumentaire métier (formations préalables, équipement nécessaire, etc) qu'il revient par la fenêtre à la rentrée.

Élément notable, la « haute » administration a intégré plusieurs de nos demandes, telles que pour les collègues redéployés en Province le retour dans leur unité d'origine et l'effectivité du régime des missions. Idem pour l'équipement en dotation individuelle pour les agents redéployés en IDF et Oise.

Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres ! D'abord les demandes de retours de nos collègues redéployés en Province seront examinées au « *cas par cas* » sans critère prédéfini et à la seule discrétion de la Direction ! Ensuite il n'est pas prévu d'abondement du carnet à points pour l'équipement en vêtements chauds pour les personnels redéployés en IDF et Oise !

Introduction

En cette rentrée, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence, spécialement pour la Douane.
Au cas particulier, une demi-journée a été consacrée à un point d'actualité sur le redéploiement des agents de la Surveillance (SURV) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Rubler, directeur régional Roissy Voyageurs (DRV) ;
- Mme Lippens, pour le service de la Formation professionnelle ;
- Mme Authier, cheffe du service Fonction Ressources Humaines Locales (FRHL, ex-service du personnel) ;
- Mme Lefrançois, pour le service de la comptabilité ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
- SOLIDAIRES, ainsi que :
- la CGT,
- FO,
- la CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention ;
- M. Maarek, inspecteur santé et sécurité (ISST).

2°) Préalable

a) Propos de SOLIDAIRES
La séance s'est ouverte par des propos liminaires de SOLIDAIRES rappelant le contexte de cette réunion, à savoir :
- que lors du précédent CHSCT93 du 21/07, la représentation du personnel a émis un avis négatif unanime sur les conditions de redéploiement[1],
- et avait adressé 2 pages de questions à la Direction, pour que cette dernière précise les conditions de redéploiement. Or, un mois et quelques jours plus tard, il n'y a toujours aucune réponse écrite de la Direction !

b) Réponse de la Direction
Mme Sarti s'est engagée à ce que des réponses écrites à chaque question soient rédigées par la Direction et transmises au CHSCT, puisqu'il y a « *une vision plus précise qu'au 21 juillet* ».

I – État général et perspectives du redéploiement

1°) Présentation *(par M. Rubler, DR Roissy Voyageurs)*

- **Activité** modeste au niveau passagers : 90 000 passagers/jour contre 240 000 l'année dernière à la même période. Aucune information sur une reprise du trafic au niveau de début 2020.
- **Redéploiement en Province :**
  → Une 40aine d'agents volontaires ont été redéployés en province depuis le 17/8, *a minima* pour 3 mois.
  Les demandes de réintégration à la DIPA seront étudiées « *au cas par cas* ».
  → Pas de remontées de difficultés particulières pour le moment.
  → Armement : acheminement des armes nécessaires en PACA et dans l'Ouest.
- 2 types de **missions** identifiées sur la période :
  → Mission de contrôle passager, voyageurs et migratoire.
  → Mission de contrôle routier.
- **Bilan** : un retour d'expérience (retex) sera fait au bout des 3 mois.

2°) Commentaires

a) SOLIDAIRES
Nous sommes intervenus sur les demandes de réintégration en demandant des éclairages sur le « *cas par cas* », et notamment les critères d'appréciation ! Ce afin d'éviter des traitements différenciés, ainsi qu'un sentiment de déception chez les agents qui se sont portés volontaires.

b) Réponse de la Direction
Mme Sarti a réitéré que les demandes seraient examinées au « *cas par cas* », selon la volonté exprimée par le Directeur interrégional.

1 Néanmoins au CHSCT94 du 27/07/2020, seul SOLIDAIRES avait émis un avis négatif sur le redéploiement des agents d'Orly ; tandis qu'au Comité Technique DIPA du 28/07/2020, seul SOLIDAIRES a voté CONTRE le projet de redéploiement présenté.

II – Périmètre du redéploiement

1°) Présentation *(par M. Rubler, DR Roissy Voyageurs)*

– **Périmètre redéploiement en IDF et Oise :**
→ Brigades concernées : redéploiement prévu pour les brigades de surveillance extérieure du Terminal 1 (BSE T1) et du Terminal 2BD (T2BD). Des agents ont été redéployés au 2E sur base du volontariat (sont donc exclus du redéploiement).
→ Effectifs concernés : Une centaine d'agents redéployés
→ BSITM : des agents de la BSE T1 ont commencé à renforcer à Gare du Nord la brigade de surveillance intérieure du TransManche (BSITM) depuis le 31/8 avec 3-4 agents par jour.
→ Nogent-sur-Oise (BSE T1), Marne-la-Vallée & Aulnay-sous-Bois (T2BD) : redéploiement à partir du 14/9.
→ Fret : certains agents SURV pourraient aller travailler sur le fret. *Une revendication de SOLIDAIRES entendue…*

– **Périmètre redéploiement en Province :**
→ Pas d'autre appel au volontariat prévu.

2°) Commentaires

a) SOLIDAIRES
Nous avons demandé si les agents redéployés reviendraient dans leur terminal d'origine à l'issue de leur redéploiement.

b) Réponse de la Direction
Oui, les agents redéployés reviendront bel et bien dans leur terminal d'origine à l'issue de leur redéploiement. *SOLIDAIRES salue cette mesure de gestion du personnel de bon sens.*

III – Restauration

1°) Présentation
(par Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe et Mme Lefrançois pour le service Comptabilité)

– **Redéploiement en Province :**
→ Régime : les collègues bénéficient du régime des frais de mission.
→ Aide : Un kit, avec un pas à pas et une fiche navette leur a été distribué.
→ Retours : positifs pour le moment.
– **Redéploiement en IDF et Oise :** → Les brigades receveuses font le nécessaire.

2°) Commentaires de SOLIDAIRES

Pour les collègues redéployés en Province, nous sommes satisfaits que notre revendication d'octroi du régime des missions soit bel et bien mise en place.

Pour les collègues redéployés en IDF et Oise, si des collègues rencontrent des difficultés ou ont des remarques, qu'ils les signalent à la représentation du personnel.

À noter que nombre de demandes de remboursement de frais de restauration durant la période de confinement à Roissy ont été déboutées.

IV – Équipement

1°) Présentation *(par Mme Couturier, cheffe du PLI)*

– **Redéploiement en Province :**
→ *En réponse à SOLIDAIRES*, question sera posée à la DG sur la démarche de la commande d'habillement.
– **Redéploiement en IDF et Oise :**
→ Gilet tactique de couleur jaune fluo : les exemplaires ont été commandés.
→ Brassard, lampe torche, herse/stop stick : les commandes sont presque toutes arrivées.
→ Habillement : délais annoncés de 15 jours.

2°) Commentaires

SOLIDAIRES insiste sur la nécessaire dotation dans les meilleurs délais des collègues redéployés. Aussi bien en Province qu'en IDF et Oise car la température diminue dans ces différentes contrées une fois l'automne installé.

La Direction a répondu que la polaire suffit pour les services en IDF et Oise, et que le carnet à points (CAP) peut être utilisé si les agents souhaitent une parka. *SOLIDAIRES répond que le CAP doit être abondé, car des agents peuvent hésiter entre une parka utilisée ponctuellement et une dotation plus pérenne.*

V – Formation professionnelle

1°) Présentation

(par Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe et Mme Lippens pour le service de la FP)

- **Redéploiement en Province :**
  → Formations Tir-TPCI (techniques professionnelles de contrôle et d'intervention) : elles sont faites sur place.
- **Redéploiement en IDF et Oise :**
  → la DIPA effectue les FP pour les agents déployés en IDF ou Oise.
  → TPCI : formations d'environ 10h commencées depuis le 25/8. Une 50aine d'agents est formée ce 02/09 aux contrôles routiers. L'autre 50aine d'agents sera formée dans les prochaines semaines.
  → Mise en place de formations spécifiques au niveau des unités.
- **Général**
  → 2 notes diffusées sur les actions de formation.
  → Mise en place de 8 e-formations généralistes par l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).
  → Toutes les formations contentieuses seront également ouvertes aux agents non redéployés.

2°) Commentaires de SOLIDAIRES

Pour les agents redéployés en IDF et Oise, SOLIDAIRES émet de fortes réserves sur la durée de la Formation qui paraît insuffisante au regard de la technicité exigée et de la dangerosité du vecteur. Nous avons rappelé les divers forçages de barrage routier qu'ont eu à subir des collègues durant l'été[2].

Pour l'ensemble des agents, SOLIDAIRES estime que la période actuelle est propice à une politique active de formation continue. Ce, en tous domaines, et pas seulement strictement dans le domaine du contentieux.

Pour conclure

Un document de synthèse sera rédigé par la Direction.

Un point d'actualité sera fait de nouveau en CHSCT le mardi 6 octobre prochain.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Yannick Devergnas et Julien Gervois. Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

2 Voir le communiqué national de SOLIDAIRES Douanes du 20/08/2020 sur http://solidaires-douanes.org/Agression

Drame au terminal 2E de Roissy CDG

Conditions de travail | ***Communiqué***

Suicide de notre collègue roiséen

C'est avec une profonde tristesse que nous vous informons du décès de Jean-François S. survenu le 15 juillet 2020. Jean-François a retourné son arme contre lui sur son lieu de travail, le Terminal T2E de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Il a été découvert par ses collègues dans les locaux de replis attenants à la brigade.

Toutes celles et ceux passés ces dernières années par le terminal 2E auront appris à le connaître. Il avait eu 48 ans le mois dernier.

Nous sommes tous bouleversés par cet événement tragique. Nous retiendrons son sourire, sa bonne humeur qui faisait de lui un collègue apprécié de tous. Nous avons tous une anecdote, un souvenir avec « Jeff » comme on le surnommait.
Malgré le fait que son geste nous brise le cœur, nous n'oublierons pas notre collègue parti trop tôt dans ces conditions particulièrement éprouvantes.

Nous avons une pensée émue pour ses proches, amis et collègues et leurs adressons nos plus sincères condoléances.

Suite à cet « acte suicidaire », plusieurs enquêtes ont été ouvertes. Le suicide de notre collègue étant intervenu sur son lieu de travail, une enquête à l'initiative du CHSCT a été ouverte pour obtenir des éléments supplémentaires à l'enquête judiciaire, ainsi qu'à l'enquête interne réalisée par l'inspection des services. Il s'agit d'analyser les conditions de travail de notre collègue et, plus largement, de son service. C'est aussi un devoir moral et légitime que nous avons en mémoire de notre collègue tragiquement disparu.

Par ailleurs, nous vous informons qu'une cellule psychologique a immédiatement été mise en place suite à cet évènement dramatique. Un suicide, surtout après la période de crise sanitaire que nous venons de traverser, représente une situation de choc pour l'ensemble d'un service. Si vous en éprouvez le besoin n'hésitez pas à vous rapprocher de cette cellule qui a été créée pour vous aider dans votre deuil car les circonstances de la perte de notre collègue sont loin d'être anodines.

La Direction s'est engagée à informer les agents dès qu'une date sera fixée pour les obsèques de Jean-François.

Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à cet acte dramatique.

Paris, le jeudi 30 juillet 2020

Syndicat SOLIDAIRES Douanes – section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / roissy@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mardi 21 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | ***compte-rendu***

Redéploiement DIPA :

En Seine-Saint-Denis, pour les syndicats c'est NON en l'état !

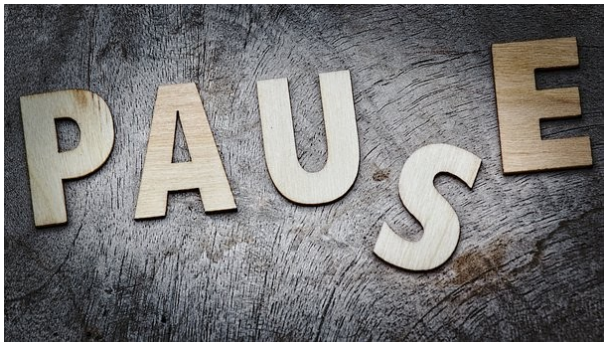

Deux mois après avoir lancé à la DG[1] de façon informelle le sujet du redéploiement d'unités Surveillance aéroportuaires vers la route, la « haute » administration s'est résolue à le présenter officiellement.
Ceci dans le cadre d'instances officielles au niveau de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).

Il s'agit d'abord de le présenter devant le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (ici ce 21 juillet devant celui de Seine-Saint-Denis, puis dans quelques jours devant celui du Val-de-Marne).
Afin qu'un *avis motivé* (avec questions, explications, etc) soit transmis par la représentation du personnel en CHSCT.

Sommaire

- **Tract/résumé** *p1*
- **Compte-rendu** *pp3-5*
- **Annexes**
  - n°1 : déclaration préalable *p2*
  - n°2 : délibération votée *pp 6-7*

Le tout avant qu'ensuite ce point soit examiné le 28 juillet devant en Comité Technique Local (CTL) de la DIPA, pour vote.

Ici, suite à texte proposé par SOLIDAIRES, la représentation du personnel en CHSCT a émis un avis **négatif unanime sur les conditions de redéploiement des agents de la DIPA vers les Brigades de Surveillance Intérieure (BSI)** de Province, ainsi que d'Île-de-France et de l'Oise *(voir l'avis motivé retranscrit dans la délibération en pages 6 et 7)*.

En effet, de très nombreuses questions n'ont pas fait l'objet de réponse exhaustive de la part de la Direction. Et de nombreux doutes sont présents en matière de gestion, de formation.
Quoiqu'il en soit le projet est précipité en l'état.

1 Voir compte-rendu du Groupe de Travail (GT) sur le Plan de reprise d'activité (PRA) du 12052020 ici : http://www.solidaires-douanes.org/GTR-PRA

Annexe n°1 : déclaration liminaire *(initiée par SOLIDAIRES)*

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mardi 21 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | ***liminaire***

Déclaration liminaire de l'intersyndicale

Nous voilà en séance pour ce CHSCT 93, exactement une semaine jour pour jour après **le 14 juillet auquel a participé la Douane** dans son unité et dont la **prestation a été une fois de plus saluée par les autorités civiles et militaires**.

La Direction de Paris-Aéroports a, dans ce cadre, apporté sa pierre à l'édifice en ayant plusieurs collègues défilants et des agents dans la garde au drapeau et prouve s'il en est que, **bien que fortement impactée par le contexte sanitaire** auquel est confrontée cette direction, son **attachement à défendre les valeurs de cette administration reste plein et entier**.

Nous sommes d'ailleurs convoqués aujourd'hui pour débattre des **conséquences non négligeables de ce contexte défavorable sur l'activité d'une grande partie des agents de la DIPA** qui se retrouvent impactés du fait de la fermeture ou de la baisse du trafic aérien de leurs terminaux.

Comme cela a été déjà exprimé à l'occasion d'autres instances, l**es agents souffrent de cet état de fait et souhaitent contribuer à l'effort collectif**. Mais **pas à n'importe quel prix et pas dans n'importe quelles conditions d'exercice de leurs missions.**

En effet, **on ne s'improvise pas douaniers de BSI** (brigade de surveillance intérieure) du jour au lendemain et **les pré-requis sont nombreux** que ce soit **du point de vue de la formation** ou **des moyens matériels**.

De ce fait, **le document de travail** fourni en préalable de ce CHSCT, s'il a le mérite d'exister, nous **paraît parcellaire à de nombreux niveaux : pas de calendrier ni de déploiement, ni de formation, pas de volet indemnitaire** (notamment pour ce qui concerne la restauration des agents ainsi que la prise en compte de la longue durée des services prévus).
S'agissant des **choix d'affectation**, nous constatons qu'**aucune explication n'a été fournie**.

De plus des **aspects essentiels relatifs à la santé des agents déplacés ne semblent pas avoir été pris en considération** (compétence de la médecine de prévention ou de la gestion des conditions de travail entre autres).
Enfin, nous nous étonnons de l'**absence de communication des procédures de sortie du dispositif** de volontariat des agents déplacés en région. **Ces procédures, existent-elles ?**

Nous espérons donc que nos échanges contribueront à éclaircir ces points qui, soyez en assurés, **sont particulièrement importants pour les agents** et que dans la transmission des informations **vous saurez faire preuve du même respect pour eux qu' ils en ont pour la défense de leur drapeau et de leur administration**, comme ils ont su le démontrer la semaine dernière.

Le 21 juillet 2020
Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Introduction

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- M. Legué, directeur interrégional (DI) ;
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA),
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH)
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Isabelle Dignocourt, cheffe du Pôle d'Orientation des Contrôles, représentante du Directeur régional Voyageurs (DRV) ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
- SOLIDAIRES,
- ainsi que la CGT, FO, et la CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention ;
- M. Maarek : inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

2°) Secrétariat

La société Ubiqus est en charge du compte-rendu.
Le secrétariat-adjoint, pour vérification, est assuré par SOLIDAIRES.

3°) Préalables

a) Déclarations syndicales
SOLIDAIRES lit d'abord la déclaration préalable intersyndicale, indiquant qu'à l'instar du 14 juillet où elle a été unanimement saluée, les agents des Douanes veulent participer à l'effort collectif mais pas dans n'importe quelles conditions.
SOLIDAIRES lit ensuite la délibération intersyndicale proposée à son initiative. Devant les trop nombreuses questions sans réponse, un avis négatif unanime est donné aux conditions de redéploiement.

b) Réponse de la « haute » administration
Le DI indique qu'il y aura plusieurs étapes, n'ayant pas de possibilité de répondre à toutes les questions.
Il y a le constat, dès la fin du confinement, de la plus forte réduction d'activité depuis la 2ème Guerre mondiale dans le domaine aérien. C'est une crise durable jusqu'en 2022 ; au mieux l'année 2021 sera une phase de rétablissement mais en fonction de plusieurs facteurs (état économique, état de la pandémie).
La situation des 800 agents SU environ en poste dans les BSE T de la DIPA est incertaine. Il faut veiller au rétablissement du lien social entre les agents et pour cela l'activité professionnelle pour réinsérer les agents.

I – Plan de redéploiement en 2 temps *avec effectivité optimale en septembre*

A) Redéploiement en Province : *235 agents éligibles*

1°) Consultation des agents

a) La démarche : La consultation retenue concerne les conditions d'emploi, sur la base du volontariat.
- Proposition de rejoindre des unités plus proches de leur domicile, avec établissement d'une cartographie sur l'ensemble du territoire, notamment Bretagne – Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Hauts-de-France (HdF).
- 20 agents sont à plus de 80 km : risque, donc exclusion du dispositif.

b) Les réponses
Fort taux de participation : 90% de réponses (en attente de la réponse de certains collègues).
Une 50aine de réponses positives.
Pas de surdensité localisée, sauf peut-être une en Bretagne.

2°) Les principales mesures

- L'agent partant en province récupère l'ensemble de son paquetage.
- Prise en charge du déplacement entre la DIPA et son lieu d'emploi.
- Prise en charge technique (transfert dans *Mathieu*) et suivi du rythme de travail de l'unité d'accueil
- Armes : arbitrage à effectuer entre stock à l'accueil ou une organisation d'un transfert dans les DI ?
- Formation par l'unité d'accueil et la DI d'accueil sur base de la cartographie envoyée par le DIPA (arbitrage DG courant mois août).

Intégration de l'ensemble des unités Surveillance dans le dispositif de redéploiement à l'exception des services spécialisés : CODA, BSES, BILC (de Roissy et Orly).
Il y a risque de rupture d'égalité en cas contraire.

B) Redéploiement en Île-de-France et dans l'Oise

1°) Activité aéroportuaire

a) Roissy

Les terminaux T1 et T3 ne rouvriront pas avant la fin de l'année.

Pour ce qui est du T2 :

- exploitation au max des terminaux ouverts (T2E à 30%) - possible réouverture du S3 à l'automne
- T2F : l'activité au mois de juillet est de 600 000 passagers
- T2AC : l'activité au mois de juillet est 25 000 passagers (10 fois plus normalement), il y aura un doublement éventuel à l'automne
- T2BD : dépendant de la santé de la compagnie *Easyjet* (au T2B les travaux sont terminés, un début est envisagé pour le T2D).

Pour ce qui est du Bourget : l'activité nécessite la présence de la brigade.

b) Orly

Vols quotidiens : 50 à 160 vols contre plus de 600 habituellement.

Possible remontée saisonnière avec les compagnies *Corsair* et *Air Caraïbes* .

Mise à disposition (MAD) éventuelle d'agents à étudier.

2°) Le cadre

Il n'est pas question de projeter des agents au-delà de Nogent-sur-Oise.

a) Souplesse dans les déclinaisons

La Direction évoque un établissement des modalités d'appui dans un cadre souple pour les brigades franciliennes et de Nogent-sur-Oise.

Quelle quote-part à garder sur l'aéroport et quelle quote-part ira en IDF ? Cela nécessitera un arbitrage puis une mise en œuvre du plan de renforts en HDF et IDF.

b) Accueil et jumelage

Tout le monde est potentiellement concerné, l'hypothèse préférentielle est celle d'un renfort des brigades proches des aéroports.

La dénomination retenue est celle de « *Brigades miroirs* » : avec une cohérence des missions demandées aux agents pour éviter les perturbations pour les agents.

Par exemple : pour la BSET1, il y aura 2 brigades miroirs en raison de la taille de la BSET1.

3°) Plan de formation

Il y a 2 natures de formations :

- celles DIPA (AirHotel), avec rappels sur le contrôle routier en concertation avec le pôle tir-TPCI :
  →rappels des formations de l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR) ;
  →rappels plus spécifiques sur le dispositif de contrôle.
- celles IDF : formation DIPA + formation IDF avec les spécificités.

a) Selon l'effectif et avec l'encadrement

Le programme de formation à bâtir sera en fonction de l'effectif des unités.

Il y a une intégration de l'encadrement dans le processus de formation, ceci est un point important auquel est attachée la Direction.

b) Formations réglementaires

En complément, il y aura un plan de formation global de la réglementation douanière, avec constitutions de fiches.

L'exercice des missions est en appui.

La formation se fera en local (par exemple après une vacation – retour à 15h).

c) Bâton télescopique de défense (BTD) : pas de dotation nécessaire selon les services d'accueil. Donc pas de dotation et pas de formation !

d) Calendrier

Le calendrier de formation est à venir. Il a été suspendu en raison de la disponibilité des provinciaux) : le cycle de formation débutera au mois d'août.

4°) Gestion des effectifs

a) Grands principes

Le régime de travail : sera celui de la DIPA en 12h. Le plan de travail et les cotes de service seront élaborés avec les unités d'accueil en fonction de la taille de la brigade (évolution en fonction).

La prise de service et la fin de service se feront en terminal.

Gestion : par l'unité.

Première analyse : possibilité pour un agent y compris sur un terminal ouvert d'aller en BSI →possibilité d'avoir un panachage d'effectifs.

Possibilité d'affectation temporaire des agents d'une unité dans un autre terminal en raison d'un manque potentiel (ex : 80 agents environ au T2E après MAD des provinciaux →hypothèse d'une affectation aux T2C et T2BD).

b) Cas du T2C

Avec la réouverture de l'embarquement et de l'enregistrement, il est compliqué de faire alterner les agents.

Donc le redéploiement sera **exclusivement terminal ou exclusivement BSI** (avec possibilité de formation pour la BSI mais emploi dans son terminal d'origine dès le moment où le besoin s'en fera sentir).

5°) Objectif temporel

La Direction escompte un fonctionnement normal des services et un plein emploi à partir du mois de septembre.
Avec en complément éventuel d'activité : du contrôle du fret (plan d'appui DIPA), pour un nombre limité de personnels, mais avec formation également.

II – Questions diverses

A) Thématiques relayées par SOLIDAIRES : la restauration

a) Question
SOLIDAIRES est intervenu sur les thématiques de l'alimentation de la restauration et de la prise en charge des frais.

b) Réponse
Le chef du pôle RH a répondu qu'il fallait opérer un distingo entre la Province et l'IDF :

- Pour les agents redéployés en Province : il y aura un choix entre les titres restaurant ou le taux repas dans les conditions définies dans le décret (travail 12-14 ou 19-21).
- Pour les agents redéployés en IDF & Oise : proposition d'utilisation de l'outil *Chorus DT* faite à la Direction générale, avec ordre de mission (OM) hebdomadaire ou mensuel (pas de longue durée). L'arbitrage est en attente.

B) Autres thématiques

1°) TPCI non validée

a) Question
Y a-t-il possibilité d'invalider le déploiement de l'agent qui n'aurait pas validé la formation aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) ?

b) Réponse
« *Oui* ». Il n'y a pas de déploiement d'un « *agent inadapté* » selon les termes du DI.

2°) Véhicules

a) Question
Quelle sera l'utilisation des véhicules ?

b) Réponse
Le DI indique qu'avec un total de 50 agents projetés par jour (et donc 3-4 agents par véhicule), il n'y aura pas de saturation des véhicules.
Il y aura la possibilité d'avoir 2 véhicules. Les *Renault Trafic* (x2) seront utilisés et il y aura une éventuelle demande de dotation complémentaire.

3°) Matériel

a) Question
Qu'en est-il de la doctrine en matière de matériel ?

b) Réponse
Le DI indique qu'il y aura une dotation de gilets tactiques
+ des chasubles + des brassards + 30 lampes torches + gazeuses lacrymogènes
+ des herses de barrage routier (modèle *Barracuda*)
+ des trousses médicales (incluant des kits sanitaires)
La gestion des badges autoroutiers est quant à elle en suspens au mois d'août.

4°) Tableau d'effectifs

a) Question
Peut-il être fourni un tableau de correspondance des agents à déployer en IDF ?

b) Réponse
Le DI indique que le tableau de projection pourra être connu au mois d'août.

<u>Prochain CHSCT à prévoir à la fin du mois d'août.</u>

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : *Guillaume Quéromès (titulaire) et Julien Metzger (expert). Pour plus de précisions, les contacter.*

Annexe n°2 : délibération votée, initiée par SOLIDAIRES *(début)*

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mardi 21 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail — ***délibération***

Redéploiement des agents des Douanes de Paris-Aéroports

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) est aujourd'hui spécifiquement réuni pour examiner le redéploiement des agents des Douanes de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.
Et plus précisément, celui des agents de la branche Surveillance (SU) des brigades de surveillance extérieure (BSE) vers les brigades de surveillance intérieure (BSI).

Ainsi qu'indiqué en déclaration liminaire, un document de travail est fourni. Mais il est ambigu voire n'éclaircit pas de très nombreux points et soulève de très nombreuses questions.

1°) Principes généraux du redéploiement des agents SU.

- **Effectifs concernés :** Initialement, la Direction indiquait que le redéploiement ne concernait que les brigades sans activité du fait de la fermeture de leur terminal de rattachement (T1, T2BD, T2C).
  Finalement, les effectifs des brigades des terminaux ouverts (T2A, T2E, T2F, Orly 3) et de la BSE T3 (contrôle sur pistes) sont apparemment également concernés par le redéploiement.
  Sous quelle forme se fera ce redéploiement ? De manière imposée, ou laissant une place au volontariat ? De manière uniforme ou différenciée, selon que le terminal de rattachement de l'agent est ouvert ou fermé ?

- **Brigades miroirs :** Il est indiqué qu'il y aura des « *brigades miroirs qui auront été déterminées entre la DIPA et la DR* [Direction régionale] *d'accueil* ». Or nous n'avons <u>pas eu communication avant la séance de la liste des brigades franciliennes et autres</u> susceptibles d'accueillir des agents redéployés.
  De surcroît, si nous supposons que cela renvoie à des brigades « jumelées », la notion de « *brigades miroirs* » n'a pas été explicitée.
  Le choix de la brigade sera-t-il discuté avec l'agent ? Si oui, selon quelles bases ? Les contraintes personnelles seront-elles prises en compte ?
  Y a-t-il une possibilité de changer de brigade de redéploiement si cela ne convient pas (aussi bien du coté de l'agent que de l'administration) ?

- **Redéploiement dans les Hauts-de-France (HdF) :** Il est certes évoqué « l'Oise », à savoir la brigade de Nogent-sur-Oise, mais d'autres brigades des HdF sont-elles susceptibles d'accueillir les agents ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?

- **En gestion**, il est indiqué que « *les agents seront pris en charge par l'unité d'accueil* ». Certes, mais quelle gestion ?
  Toute la gestion (les congés, la carrière, l'évaluation, la promotion, la rémunération et la prise en charge des frais) ?
  Ou pas, c'est-à-dire seulement la gestion des services en coordination avec le pôle d'orientation des contrôles (POC) de la DIPA ? Pour notre part, c'est cette dernière option qui retiendrait un agrément : tout le reste de la gestion doit rester à la DIPA. Pour un maximum de simplicité et d'harmonie entre les différentes situations.

Annexe n°2 : délibération votée, initiée par SOLIDAIRES *(fin)*

2°) Particularité du déploiement des agents SU résidant en Île-de-France (IDF)

- **Vacations nocturnes :** Il est indiqué que « *Les vacations de nuit pourront être permises une fois que l'appropriation de l'environnement de travail sera maîtrisé* ». Certes, mais cette évaluation sera faite par qui ? Et comment ?

- **Encadrement :** Il est indiqué que « *Les encadrants des agents déployés participent activement au redéploiement* ». C'est-à-dire ?

- **Formation :** Sous quelle forme se fera la formation, et notamment les techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) ? En présentiel ? Via module informatique ? De plus, un tutorat est-il mis en place ?
  Les 8 à 10 heures de formation évoquées par le DR Voyageurs, lors du GT local directionnel du 28062020 sur la formation professionnelle (FP), sont manifestement insuffisantes au regard de la technicité requise et des risques auxquels seront exposés les agents. Risques aggravés pour des personnels insuffisamment formés qui n'auront pas les bons réflexes.

- **Domiciliation :** Est-il prévu une possibilité pour les agents (habitant près des brigades d'accueil) d'aller rejoindre directement ces brigades sans prise de service à Roissy ? Si oui, selon quelles conditions (armement, tenue) ?

- **Repas :** Les agents des BSI n'allant généralement pas au restaurant administratif, est-il prévu une prise en charge adéquate pour les agents en provenance de la DIPA ?
  Au cas d'espèce, à l'image des agents redéployés en région (voir ci-dessous) est-il prévu le taux de repas mission, tel que défini dans l'arrêté du 3 juillet 2006 (17,50 euros) ?
  Est-il prévu par ailleurs le taux longue durée (15,25 euros) ?

3°) Spécificité du déploiement des agents SU en région.

- **Repas :** il est indiqué que « *Les agents sont considérés en mission et bénéficient du régime indemnitaire associé* ». Cette précision est positive, mais pourquoi n'est-elle pas explicitement indiquée également pour les agents redéployés en IDF et dans l'Oise ? Si distinguo il y a, cela est manifestement inéquitable.

- **Affectation :** les agents SU domiciliés en région ont été concertés pour savoir s'ils souhaitaient travailler en région. Ce via :
  - courriel du Directeur interrégional en date du 13 juillet pour réponse demandée avant le lundi 20 juillet.
  - Puis, suite à relance de la hiérarchie divisionnaire, les chefs de service (CSDS) et leurs adjoints (CSDSA) ont battu le rappel pour disposer de réponses dès le vendredi 17 juillet.

  Outre qu'il nous manque la teneur précise des retours (nombre d'agents consultés par brigades, nombre de retours par brigades), dans le cas de réponses positives, les agents auront-ils le choix de leur affectation ?

EN CONCLUSION :
Les très nombreuses questions exposées ci-avant n'ont pas fait l'objet d'un exposé exhaustif de la part de la Direction. Certes des réponses pourront être délivrées oralement en séance, mais elles ne seront pas matérialisées par écrit. Pour ces divers motifs, face aux nombreux doutes (en matière de gestion, de formation), nous émettons en l'état un avis <u>négatif</u> sur les conditions de redéploiement des agents de la DIPA vers les BSI.
Par suite, les membres du CHSCT sont dans l'attente d'un document écrit et exhaustif répondant à toutes les problématiques liées au redéploiement des agents SURV de la DIPA.

Le 21 juillet 2020
Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Redéploiement DIPA :

En Seine-Saint-Denis, pour les syndicats c'est NON en l'état !

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http:/solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 17 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | *compte-rendu*

Suicide de notre collègue roisséen : décision d'ouverture d'une enquête

Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- M. Legué, directeur interrégional (DI) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Isabelle Dignocourt, cheffe du Pôle d'Orientation des Contrôles, représentante du Directeur régional Voyageurs (DRV) ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
- SOLIDAIRES,
- ainsi que la CGT, FO, et la CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention.

Faits énoncés par le Directeur interrégional

En réponse à la déclaration préalable intersyndicale (*voir annexe n°1, page suivante*), le directeur interrégional indique :

- Deux agents ont découvert notre collègue dans le vestiaire.
- Le DI et le médecin de prévention se sont rendus immédiatement sur les lieux au T2E, et auprès de l'équipe de notre collègue disparu.
- Mise en place immédiatement d'une cellule psychologique.
- Une enquête judiciaire est ouverte car c'est un acte suicidaire.
- Des mesures ont été prises pour éviter aux personnes de revenir dans les locaux du drame. Des locaux de remplacement (repli, vestiaire) ont été trouvés avec le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP).
- Les séances de tir ont été immédiatement suspendues.
- L'arme a été mise sous scellé judiciaire et ne sera pas réintégrée à l'issue de la procédure, ainsi que demandé par la représentation du personnel.
- Autopsie effectuée ce vendredi 17 juillet.

Sommaire

- Compte-rendu : *p1*

- Annexes
- n°1 : déclaration préalable *p2*
- n°2 : délibération proposée *p3*
- n°2 bis : délibération votée *p4*

Débat

But de la délibération
Pour SOLIDAIRES, une enquête à l'initative du CHSCT est là pour obtenir des éléments supplémentaires à l'enquête judiciaire, ainsi qu'à l'enquête interne (réalisée par l'inspection des services).
Il s'agit de voir comment nous pouvons agir collectivement au niveau du travail.

Précision
Le Dr Simonot indique que lors de la visite annuelle, il y a écoute de l'agent et de ses problèmes.
Si des problèmes remontent de plusieurs agents (au sujet d'une même brigade), alors le docteur informe le DI.
Le docteur reçoit sur demande de l'agent, de l'administration ou des syndicats. Si besoin, il peut prononcer le désarmement.

Conclusion
Le président indique que le CHSCT, par délibération, doit voter une commission d'enquête *(voir pages 3 et 4)*, chargée de l'élaboration d'un cahier des charges, en collaboration avec le Dr Simonot, en vue de la désignation d'un expert agréé chargé de prévenir ce type d'acte.
Après une modification proposée par la DI, la délibération intersyndicale est adoptée à l'unanimité, les membres de la commission d'enquête seront désignés pour le 21/7.
La Direction informera les agents dès que la date des obsèques seront fixées.

Annexe n°1 : déclaration préalable

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) | la cgt FINANCES | FO la force syndicale | Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 17 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | ***liminaire***

CHSCT extraordinaire – Déclaration liminaire de l'intersyndicale

Nous sommes réunis ce jour suite à l'acte suicidaire d'un collègue des douanes, Jean-François S., ACP2, qui a malheureusement mis fin à ses jours le 15 juillet 2020 sur son lieu de travail, le Terminal T2E de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Les représentants du CHSCT 93 que nous sommes ont une pensée sincère et émue pour ses proches ainsi que pour ses collègues.

Un suicide, surtout après la période de crise sanitaire que nous venons de traverser, représente une situation de choc pour l'ensemble d'un service.

Nous avons également une pensée pour tous nos collègues qu'ils soient de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ou de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) et qui ont difficilement traversé cette crise du Covid-19, que ce soit sur le plan physique ou psychologique. Les effets de cette crise sanitaire sans précédent sont malheureusement loin d'être terminés (…).

Étant donné que l'acte suicidaire de notre collègue est intervenu sur le lieu de travail, le CHSCT 93 est réuni aujourd'hui en urgence en application de l'article 3 du règlement intérieur des CHSCT des ministères économiques et financiers.

Dans ce très triste contexte, nous allons devoir nous prononcer par le vote d'une résolution sur la question de mener une enquête ou non afin d'analyser les conditions de travail de notre collègue et, plus largement, de son service.

C'est le difficile exercice que nous allons essayer de faire ce jour dans un contexte particulier, puisque cette réunion est en audio conférence. Mais, c'est aussi un devoir moral et légitime que nous avons en mémoire de notre collègue tragiquement disparu.

Annexe n°2 : délibération proposée

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) | la cgt FINANCES | FO la force syndicale | Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 17 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | ***délibération***

Délibération : Recours à un expert agréé pour effectuer une enquête

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui réuni en CHSCT extraordinaire suite à un acte suicidaire d'un collègue survenu le 15 juillet 2020 sur le lieu de travail au T2E (aéroport Roissy Charles de Gaulle).

Conformément à l'article 55 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, les organisations syndicales décident de voter ce jour sur la résolution suivante :

- **recours à un expert agréé pour réaliser une enquête suite à la survenance de cet évènement tragique.**

Objectifs de cette enquête, notamment :

- comprendre les raisons de cet acte grave,
- mesurer les effets sur les collègues, les accompagner et prévenir ce genre d'acte.

Le 17072020,

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Annexe n°2 bis : délibération votée

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 17 juillet 2020

(réunion extraordinaire en audioconférence)

Conditions de travail | ***délibération***

Délibération : Constitution d'une commission d'enquête CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui réuni en CHSCT extraordinaire suite à un acte suicidaire d'un collègue survenu le 15 juillet 2020 sur le lieu de travail au T2E (aéroport Roissy Charles de Gaulle).

Conformément à l'article 55 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, les organisations syndicales décident de voter ce jour sur la résolution suivante :

- **constitution d'une commission d'enquête qui définira le mandat donné à un expert agréé pour réaliser cette enquête suite à la survenance de cet évènement tragique.**

Objectifs de cette enquête, notamment :

- comprendre les raisons de cet acte grave,
- mesurer les effets sur les collègues, les accompagner et prévenir ce genre d'acte.

Le 17072020,

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : *Julien Gervois (suppléant avec voix délibérative) et Yannick Devergnas (expert). Pour plus de précisions, les contacter.*

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mardi 30 juin 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | *compte-rendu*

Quand la Direction donne ... du temps au temps !

Pour ce 3e Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial déconfinement, la Direction des Douanes a su manoeuvrer avec le temps !

Ainsi les stocks de masques ont été reconstitués, qu'ils soient lavables ou jetables.

Dans ce domaine, SOLIDAIRES rappelle qu'une personne ne peut être efficacement protégée des gouttelettes extérieures que :

- par un masque FFP2, FFP3, ou équivalent ;
- ou par un masque chirurgical/en tissu, SI ET SEULEMENT SI son interlocuteur est également muni d'un masque chirurgical/en tissu .

Ce rappel est nécessaire, car certains acteurs se sont déjà permis de relativiser le non port du masque chez les opérateurs...

Pour ce qui est de l'exercice de certaines missions, le temps est toujours à la réflexion.

Sommaire

- Tract/résumé :	*page 1*
- Annexe	
- déclaration préalable	*page 2*
- Introduction	*page 3*
- Ordre du jour	*pages 3 et 4*
- I – Déconfinement	*page 3*
- II – Missions SU	*page 4*
- III – Autres sujets (ascenseur 3701, télétravail)	*page 4*

Et ce, aussi bien pour les séances simplifiées de tir, que pour le réemploi en brigades de surveillance intérieure (BSI), ou encore pour le télétravail. Et dans ce dernier cas, la Direction attend les orientations qui seront données par la Direction générale.

Sur d'autres points plus spécifiques, comme par exemple l'ascenseur sur l'aile sud du bâtiment 3701 (abritant entre autres la Formation professionnelle et la recette interrégionale) ? Idem ! Au cas d'espèce, la direction répond vouloir temporiser le lancement des travaux à 2021 (« *on n'est pas à 6 mois près !* »).

Par contre, il est un point de vigilance où les autorités se doivent d'agir rapidement : la Guyane où la situation sanitaire pourrait devenir critique. Il importe d'en tenir compte pour nos collègues assignés aux vols en provenance de Cayenne.

Annexe : déclaration préalable

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

30/06/2020 - *audioconférence*

Conditions de travail — *liminaire*

Déclaration liminaire de l'intersyndicale du CHSCT 93

Dans la perspective du CHSCT déconfinement n°3 de ce jour, les organisations syndicales (OS) du CHSCT 93 ont communiqué aux directions relevant de son périmètre des documents de travail (questions et tableau à compléter cf annexes). Toutes les directions ont fait réponse permettant ainsi la **continuité d'un dialogue social de qualité** dont l'importance n'est plus à démontrer *a fortiori* en période de crise, et, espérons le, en période de sortie de crise également.

En date du 29 juin, le directeur général des Finances publiques (DGFiP) a annoncé un retour à la normale, hors Guyane et Mayotte. **Mais, les points suivants préoccupent les OS du CHSCT 93 :**

1- Dépistage

La stratégie de déconfinement mise en place depuis le 11 mai 2020 devait s'appuyer sur la réalisation de tests de dépistage.

Le ministre de la santé a annoncé le 25 juin le lancement d'une vaste campagne de tests virologiques (tests PCR[1]) pour « *identifier les éventuels clusters dormants* ».

Parmi les zones concernées, 30 communes en Île-de-France en font partie. En Seine-Saint-Denis, une 10aine de villes seraient concernées, soit un quart des communes du département.

À y regarder de plus près, personne ne comprend les décisions qui président aux campagnes de dépistage.

Pour nos administrations, actuellement, les cas de suspicion génèrent la mise en 14aine de l'agent et de tous ses contacts. Autant dire ; « des méthodes d'un autre temps » pour une grande Administration comme la nôtre, si l'on se compare à certaines grandes entreprises (…).

Pourtant, les OS du CHSCT 93 sont convaincus qu'il serait plus pertinent de mener une politique de test orientée, rassurante pour les personnels des administrations d'État et, utile au maintien d'une situation sanitaire saine.

Le retour à la normale annoncé par toutes les autorités (Directeur Général FiP en tête) **ne place pas toutes nos directions** sur le même pied d'égalité notamment au regard du nombre de contacts /agents, mais nous devons rester acteurs de prévention de la non diffusion du Virus.

Aussi le CHSCT 93 exige une politique lisible, volontariste en matière de dépistage il en est de la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des fonctionnaires mais également de nos concitoyens.

2- Equipements de protection individuelle (EPI), masques, gels, produits hygiène Covid-19.

Quelle sera notre politique de stockage ? Doit-elle dépendre de ce que chaque direction fera en la matière ? Doit-elle être suspendue aux carences de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) ? (cf CHSCT 93 du 06052020 sur les plans de reprise d'activité (PRA) des directions spécialisées de la DGFiP (DVNI-DIRCOFI-DGE-DNEF-ENFIP-SARH-DINR[2]). Si nous savons que la problématique des Douanes ne ressemble pas à celle de l'ENFIP ou de la DVNI, nous devons définir une politique de réserve qui garantissent dans la durée la sécurité des agents de Seine-Saint Denis.

3- Equipements informatiques

Avec un besoin de près de 3000 portables rien que pour les écoles des finances publiques, nos directions vont entrer dans une gestion de la pénurie de matériel. Ces équipements sont tout aussi importants s'agissant de notre capacité à surmonter les périodes de crise.

4- Bilan de la période de confinement

Quels bilans ? Quelles analyses ? Au-delà de nos impressions et de l'aspect quantitatif, un bilan intégrant le volet qualitatif (qualité de vie au travail) doit être mené pour mesurer les effets du télétravail forcé, du confinement pour les agents, tant dans les outils numériques que les impacts psychologiques, physiologiques voire physiques.

5- Retour à la normale

Est-ce la fin des aménagements d'horaires ?

---

1 PCR : sigle anglais signifiant *Polymerase Chain Reaction*, soit en français *Réaction de polymérisation en chaîne* (RPC).

2 DVNI : Direction des vérifications nationales et internationales ; DIRCOFI : Direction du contrôle fiscal ; DGE : Direction des grandes entreprises ; DNEF : Direction nationale des enquêtes fiscales ; ENFiP : Ecole nationale des Finances Publiques ; SARH : Service d'appui aux ressources humaines ; DINR : Direction des impôts des non résidents.

Introduction

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Deux heures ont été consacrées à la Douane.

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
- SOLIDAIRES,
- ainsi que la CGT, FO, et la CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Galichère : médecin de prévention.
- M. Maarek, inspecteur santé et sécurité.

2°) Préalable

La séance s'est ouverte par la lecture de la déclaration liminaire validée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives : SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT[1] *(voir remise en page à la page précédente)*.

I – Déconfinement

1°) Nettoyage, climatisation, eau

a) Nettoyage
Le travail des entreprises de ménage n'a pas été controlé dernièrement car il n'y a pas de remontées de prestations non effectuées.

b) Climatisation/aération
Doctrine : Une vérification du système de chauffage et de climatisation est actuellement en cours suite à une note du secrétariat général (SG) du Ministère.
Air recyclé : le PLI est en attente d'une nouvelle instruction du SG afin de pouvoir utiliser la climatisation avec le port du masque.
Unité dédiée au dédouanement de nuit (UDD nuit) à Chronopost : D'après les analyses, le contrôle de l'air est conforme aux normes.

c) Eau
L'analyse de l'eau des terminaux est non réalisée... car pas demandée par la DI auprès du gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) !

2°) Equipements de Protection Collective (EPC) et Individuelle (EPI)

a) Plexiglas
La distribution de plaques de plexiglas (séparation bureaux / guichet) a été effectuée durant le mois de juin.

b) Masques
Distribution hebdomadaire de masques en tissu
- Distribution de 4 masques en tissu par agent prenant les transports en commun
- Et dotation, à partir du 29 juin, de 10 masques en tissu (lavable 30 fois) par agent.

Les masques chirurgicaux jetables constitueront dès lors une exception et leur distribution ne sera plus hebdomadaire.
Des masques FFP1 et FFP2 seront mis a disposition des unités de surveillance (uniquement pour les situations de contrôles physiques type palpation et vac).
Au reste, le stock a été reconstitué en masques lavables et masques jetables.

2° bis) Affaire masque UDD/DHL

a) Présentation
Dans la nuit du 23 au 24 juin, des agents de l'UDD ont dû annuler une opération de visite dans les locaux de la société DHL. En effet, malgré les demandes des collègues, un employé de l'opérateur en charge de la visite n'a pas voulu porter son masque (motif : « *puisque vous portez des masques, je n'ai pas besoin d'en porter* »).

b) Décision
Principe : Pour la Direction, si la distanciation est respectée, on continue le contrôle !
Toutefois, suite aux réinterventions de la représentation du personnel, le PLI ajoute qu'il va prendre contact avec la direction de DHL pour un rappel interne sur le port du masque.
Pour SOLIDAIRES, il est utile de rappeler ici que les masques chirurgicaux et en tissu ne protègent pas la personne utilisatrice d'une contamination externe. La fonction des masques chirurgicaux et en tissu est d'empêcher la personne utilisatrice de projeter des gouttelettes, donc de contaminer elle-même d'autres personnnes.
Une personne ne peut être efficacement protégée des gouttelettes extérieures que :
- *par un masque FFP2 (ou FFP3) ou équivalent* ;
- *ou par un masque chirurgicalén tissu, SI ET SEULEMENT SI son interlocuteur est également muni d'un masque chirurgicalén tissu* .

1 L'UNSA, la CFTC et la CGC n'ont quant à elles aucun siège, n'étant pas représentatives au sein de notre ministère.

II – Missions SU

1°) Vols Cayenne

a) Présentation

Suite au contentieux réalisé sur une infractrice « Covid positive » (au bout de 3 tests) :

- communication a été faite à l'Agence régionale de Santé (ARS) et au médecin de prévention ;
- le médecin de prévention a considéré que le risque était négligeable pour les agents des Douanes ;
- des tests seront réalisés si le médecin de prévention le demande (pour info, nous pouvons attendre jusqu'à J+7 pour effectuer les tests).

b) Décision

En conséquence, le dispositif Cayenne sera maintenu et les prescriptions de la DG (distanciation et port des EPI) seront appliquées.

2°) Tir/TPCI

a) Tir

Des séances simplifiées ont repris depuis le 26.
Un bilan a été fait le 196 entre les moniteurs et l'officier de tir.
Ils en ont conclu que les séances simplifiées pouvaient continuer.

b) TPCI

Réunion à venir sur la formation aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI).
Sur la clé d'étranglement, aucun problème n'ayant eu lieu jusqu'à présent en Douanes, il n'y a pas de remise en cause prévue pour le moment.

3°) Redéploiement en BSI des agents des BSE

Pour M. le chef du pôle RH, le sujet est toujours à l'étude et en cours de cadrage.
Ce n'est qu'une fois ces préalables effectués qu'il sera présenté ensuite au CHSCT.

III – Autres sujets

1°) Ascenseur du bâtiment 3701

a) Localisation

Le bâtiment 3701 abrite les services notamment :
- de la Formation professionnelle (FP) ;
- de la Recette Interrégionale (RI) ;
- des divisions Fret ;
- des correspondants sociaux ;
- de la prise en charge (PEC).

b) Calendrier

Les 5 lots ont été pourvus et 59111 euros ont été dépensés pour le gros oeuvre (versement d'un acompte de 30% pour une entreprise).
La cheffe du PLI préfère attendre le printemps 2021 (au lieu de septembre 2020) pour le début des travaux car:

- contexte actuel de crise sanitaire ;
- communication doit être faite aux agents, vu que ces travaux entraineront un déplacement des personnels.

2°) Télétravail

Suite à la parution du décret n°2020-524 du 5 mai 2020, le chef du pôle RH nous informe que la DIPA appliquera les instructions de la DG. En d'autres termes, tout élargissement de la doctrine dépendra des réflexions et travaux engagés au niveau national.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par :
Frédéric Bullet et Julien Gervois (suppléants avec voix délibérative). Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http:/solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Jeudi 04 juin 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | *compte-rendu*

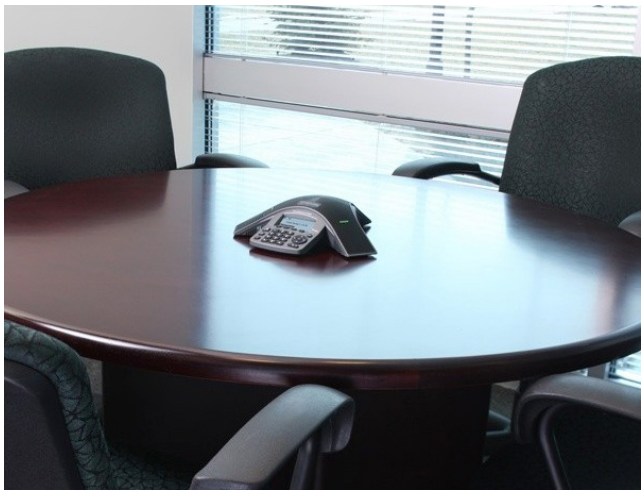

Y a quelqu'un au bout du fil ?

Plan de reprise d'activité (PRA) :

« On vous entend mal, la pieuvre grésille ! »

Dans sa série « Dialogue social et rigolade », la direction des douanes de Paris-Aéroports vous présente sa nouvelle pièce en trois actes : « *On vous entend mal, ça grésille dans la pieuvre !* » Unité de lieu, de temps et d'action : en audioconférence, le jeudi 4 juin 2020, un CHSCT spécial déconfinement.

Acte 1 : le redéploiement des unités SURV vers les brigades de surveillance intérieure (BSI). Après que la Direction nous ait remercié de poser les bonnes questions pour un projet impliquant des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres, la communication s'est interrompue au moment de la fourniture de réponses plus précises ! Un peu trop facile, même si tout n'est pas du ressort de la Direction en la matière...

Acte 2 : l'implantation de l'UDD nuit à Chronopost.
Il nous a fallu longuement insister pour qu'une analyse d'air soit effectuée dans les locaux de l'unité dédiée au dédouanement de nuit (UDD nuit) à Chronopost.
Une fois le principe acquis, tout n'était pas réglé ! Combien de temps, cela prendra ? Cela dépendra du prestataire !
Un déménagement à vers les locaux occupés en journée par le bureau de contrôle (BC) Chronopost, situés à 100m ? Trop compliqué...

Acte 3 : Canicule estivale
Qu'est-ce qui est le plus agréable ? Être infecté par le coronavirus ou faire un coup de chaleur ?
C'est la question de cet été. Sachant que la Covid se transmet par goutelettes et en espace confiné, l'usage de ventilateurs ou de climatisation (lorsque c'est possible), peut donc être périlleux...

Sommaire

- **Tract/résumé :** *page 1*
- **Introduction :** *(présents, préalable)* *pages 2 et 3*
- **Ordre du jour**
  - I – Reprise d'activité en SU *page 3*
  - II – UDD nuit Chronopost *pages 3 et 4*
  - III – Canicule estivale *page 4*
- **Annexes**
  - Avis du CHSCT sur redéploiement BSE vers BSI *page 6*
  - Tableau de questions/réponses rempli de la Direction : *page 7*

Certes la direction n'a pas voulu les canicules ou l'épidémie. Mais il faut se préparer à y faire face au mieux.

Introduction

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure et demie a été consacrée à la Douane.

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
→SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention.
- M. Maarek, inspecteur santé et sécurité

2°) Préalable

a) Déclaration

La séance s'est ouverte par la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (voir remise en page ci-contre).

Puis dans la foulée par la lecture de la délibération inter-syndicale proposée par SOLIDAIRES (disponible en annexe, en page 6).

Pour rappel, une *délibération* est un texte exprimant l'avis de la représentation du personnel sur un sujet donné, qu'il soit proposé par une Direction à l'ordre du jour ou pas.
Ici l'ensemble des organisations syndicales représentatives (SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT[1]) a donné son accord.

b) Réponses de la Direction

Il n'y a pas eu de réponse sur la préalable en tant que telle. Les réponses de la Direction se sont focalisées sur la délibération (voir page suivante).

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Conditions de travail — **Liminaire**

Déclaration liminaire de l'intersyndicale du CHSCT 93

Le 1er ministre a annoncé le jeudi 28 mai les modalités de la **deuxième phase du « dé-confinement »**, avec comme date de **début fixée au 2 juin 2020** pour cette nouvelle phase. Mais, **l'urgence sanitaire reste d'actualité jusqu'au 10 juillet 2020.**

À ce jour, **plus de 50 % des agents de la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP) sont encore à domicile**, et leur **inquiétude** est légitime s'agissant de la manière dont le **retour progressif en présentiel** va avoir lieu. **Nous demandons aux directions d'anticiper ces retours** et de veiller à être particulièrement attentives à l'**aspect psychologique** notamment à l'endroit des agents qui peuvent, pour certains d'entre eux, être en souffrance.

Les directions ont-elles prévu et organisé un retour des agents tout en les accompagnant suite à cette difficile et éprouvante période de confinement ? **Quelles mesures ont été prévues à cet effet par les Directions ?** S'agissant des **agents « fragiles » actuellement en autorisations spéciales d'absence (ASA)**, est-il prévu un **retour progressif** ou un **dispositif adapté de télé-travail ?**

Ce 2ème CHSCT « dé-confinement », tenu ce jour, fait suite à ceux des 5 et 6 mai 2020 au cours desquels ont été travaillés les plans de reprise d'activité (PRA) déclinés en local par les directions de notre CHSCT.

À la demande des organisations syndicales (OS), **les directions ont présenté un tableau complété de leurs observations et nous les en remercions.** En effet, cela permet d'avoir un **aperçu synthétique des problématiques éventuelles à évoquer ce jour en audio**, et rend l'exercice plus aisé et fructueux, c'est ce qui est tout du moins, escompté.

L'exploitation des tableaux montre que des échanges (en format conférences téléphoniques), plus ou moins nombreux suivant les directions, **ont eu lieu avec les représentants du personnel en local et le CHSCT 93**, et ce depuis le 17 mars 2020. Mais, **avez-vous associé l'agent de prévention** (AP) ? Lui avez-vous permis de jour pleinement son **rôle d'acteur de premier plan lors de cette crise inédite** ?

Le **1er ministre doit à nouveau s'exprimer le 22 juin 2020**, par suite et d'ores et déjà, les OS du CHSCT 93 demandent **la tenue d'un CHSCT dé-confinement n°3** en la **dernière semaine de juin 2020**, avec **actualisation des données des tableaux synthétiques** étudiés ce jour et **communication de la couverture en masques fournis aux agents par direction** (nature et dotation quotidienne).

Le 04 juin 2020

1 L'UNSA, la CFTC et la CGC n'ont quant à elles aucun siège, n'étant pas représentatives au sein de notre ministère.

Acte 1 – Reprise d'activité en SU : ça grésille dans la pieuvre !

1°) Redéploiement BSE vers BSI *(par M. Dubois, chef du pôle ressources humaines – RH)*

a) Premiers éléments de réponse
Répondant à la liste de questions sur la possibilité d'un transfert provisoire des agents SURV de la DIPA en brigades de surveillance intérieure (BSI), M. Dubois, chef du pôle RH, nous dit :

- que la réflexion est en cours,
- que la « haute » administration n'a aucune position pour l'instant,
- qu'elle y réfléchit « de manière pragmatique ».

b) Remerciements… et renvoi de responsabilité !
M. Dubois nous remercie pour la liste de questions que nous venons de fournir, nous confirme qu'elles sont pertinentes (!!!) mais nous accuse à mots à peine couverts de faire courir ce bruit de transfert, alors que la « haute » administration n'aurait encore rien décidé.
C'est cependant confirmer en creux que le sujet existe bel et bien, et donc que notre rôle est de l'aborder.

2°) Rétention d'information ?

a) Question
C'est ainsi que la question cruciale de ce CHSCT a été posée : pourquoi la Douane fait (contrairement aux autres directions du CHSCT 93), de la rétention d'informations, et systématiquement ?

b) Réponse de la Direction
Bien sûr, la représentation de la « haute » administration s'est récriée contre cette accusation, mais toute la séance ou presque a témoigné de ce problème. Jusqu'au comique : la connexion avec la DIPA était mauvaise, la « *pieuvre* », c'est-à-dire le dispositif de télécommunication, émettait des grésillements, obligeant à une interruption de séance et à une reconnexion.

c) Commentaires de SOLIDAIRES
Certes, personne n'est responsable des difficultés à tenir un CHSCT en audio-conférence. Mais quand, à une question sur *pourquoi est-ce si compliqué d'avoir une discussion constructive*, le responsable du pôle RH répond « *on vous entend mal, la pieuvre grésille* », on ne peut qu'y voir le symbole des difficultés du dialogue avec la « haute » administration.

3°) Ce qui s'est d'ailleurs confirmé avec le sujet de la reprise tir/TPCI.

a) TPCI
Pour les Techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI), il n'est pas question de revenir aux exercices d'avant.
Les formations seront donc uniquement théoriques, sans contact entre les agents, dans des salles de cours classiques. La DIPA n'en est de toute façon qu'au stade de la réflexion à ce sujet.
C'est « amusant » quand on sait que, de l'aveu même de la « haute » administration, les exercices TPCI pour la route sont très différents de ceux en aéroport. On se demande donc comment pourraient être formés les collègues qui se retrouveraient en BSI…

b) Tir
Pour le tir, suite à une réunion des moniteurs de tir le 2 juin dernier, une expérience sur 15 jours respectant les règles sanitaires va être menée, et un bilan en sera fait.
En réalité, si cette réunion s'est tenue, il semble que ce soit parce que certains moniteurs de tir ont menacé soit de se retirer provisoirement de cette fonction, soit d'exercer un droit de retrait.
Un exemple de plus qu'une fois encore, c'est bien les conséquences d'une absence préalable de dialogue que la direction a dû gérer.
Pourtant, comme les représentants des OS l'ont fait remarquer, chacun gagnerait à un dialogue social réel, qui permettrait d'anticiper les problèmes et de les régler rapidement.
Mais cette évidence semble échapper jusqu'à maintenant à notre direction, comme va le montrer le point suivant, consacré aux problèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) de l'antenne de l'Unité dédiée au dédouanement (UDD) à Chronopost.

Acte 2 – UDD nuit/Chronopost : d'un bureau l'autre… ou pas !

1°) Présentation

a) Problématique
En effet, sur ce site, les locaux de l'UDD sont dans une sorte d'algéco placé en hauteur sur une mezzanine au milieu des chaînes de tri, dans le bâtiment. Et l'air de la VMC de ces locaux est directement pris à l'intérieur de cet entrepôt.
D'où l'inquiétude légitime des collègues, qui se demandent s'ils ne respirent pas un air déjà vicié, la seule façon pour renouveler ce dernier étant d'ouvrir les portes du hangar pour établir une circulation d'air.

b) Absence de réponse de l'encadrement
Les collègues de l'UDD ont signalé ce problème depuis plusieurs semaines déjà. Leur divisionnaire s'est rapproché du PLI qui lui-même a pris contact avec les responsables de Chronopost. Les informations auraient ensuite été transmises du divisionnaire à l'encadrement de l'UDD le 18 mai.
Or, et c'est là qu'encore une fois le dialogue social semble n'être malheureusement qu'une vue de l'esprit, les agents de l'UDD n'ont eu aucun retour de la chaîne hiérarchique et sont toujours en attente d'informations…

2°) Réponse de la Direction *(par Mme Couturier, cheffe du pôle logistique et informatique – PLI)*

Sur le fond, la cheffe du PLI semble avoir eu du mal à comprendre qu'un air puisé dans un hangar ne peut être considéré comme un air *extérieur*. Il est certes extérieur au local de la douane, mais vient malgré tout d'un lieu fermé.

a) Analyse ? Oui, mais quand… Déménagement ? Non !
Devant l'insistance des OS, la cheffe du PLI a fini par accepter de faire procéder à des analyses d'air. Dans combien de temps pourrons-nous en avoir les résultats ?
D'après sa réponse, ça dépendra du bureau d'analyse avec lequel la « haute » administration a passé le marché. En attendant, les agents pourront-ils occuper les locaux du bureau Chronopost (jour), qui dispose de fenêtres pouvant s'ouvrir, elles, sur l'extérieur ? Hé bien non..
Pourquoi ? Parce que cela mettrait soit-disant la douane en porte à faux par rapport à l'opérateur (on se demande pourquoi, et comme l'a dit un représentant syndical, « *on s'en fout de ce que pense l'opérateur* »), et parce que « *c'est compliqué d'envoyer la nuit dans les bureaux du jour* ».

b) Commentaires de SOLIDAIRES
Il est vrai qu'on n'a jamais vu des agents d'un service aller travailler dans un autre bureau, le samedi, par exemple.
De même, on n'a pas regroupé toute la DR Fret dans quelques bureaux, dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA).
Et on ne s'apprête pas à transférer des agents de la Surveillance des BSE en BSI. À moins qu'on ne considère qu'il est plus facile pour un agent de passer d'un aéroport à une route à plusieurs dizaines de kilomètres que de monter un escalier pour passer d'un bureau à un autre situé dans le même bâtiment…

Acte 3 – Canicule estivale : avoir la Covid ou rôtir !

1°) Présentation

Qu'est-ce qui est le plus agréable ? Être infecté par le coronavirus ou faire un coup de chaleur ? C'est la question qui va bientôt se poser à Roissy, et partout. En effet, une canicule est prévisible cet été. Et pour lutter contre les canicules, il y a la climatisation. Qui est malheureusement un facteur de risque dans la transmission de la Covid-19.

2°) Quelles réponses ?

a) Que faire ? Mettre des ventilateurs ?
Oui, mais uniquement en bureau individuel, car un ventilateur augmente la propagation des gouttelettes contenant le virus.
Or les bureaux individuels ne représentent qu'une infime minorité des bureaux de la DIPA, et de plus les ventilateurs devraient être arrêtés dès qu'une autre personne se trouverait dans ce bureau…

b) Que faire d'autre ? La climatisation ?
- Air extérieur : Si l'air utilisé dans la ventilation vient directement de l'extérieur, il n'y a pas de problème.
- Air intérieur : Si la climatisation puise l'air de locaux en locaux et/ou utilise des humidificateurs d'air, le Secrétariat général (SG) du ministère, le médecin de prévention, l'ISST et la direction recommandent très fortement de ne pas l'utiliser, toujours à cause de ces gouttelettes porteuses potentielles du virus. *SOLIDAIRES rappelle que des études menées en Chine, Corée du Sud et États-Unis d'Amérique ont mis en évidence la transmission de la maladie par la climatisation*[2].

3°) Choix entre 2 maux

Un cas de chaleur extrême (l'été dernier on a vu des pointes à 40 degrés à Paris) justifierait de mettre la climatisation en marche, mais au minimum de ses capacités, et dans ce cas d'orienter si c'est possible les buses d'aération de façon à ce que l'air n'arrive pas directement sur les agents et… d'ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air !!! Est-il besoin d'insister sur l'absurdité grotesque qui consisterait à faire entrer de l'air chaud et d'essayer en même temps de le refroidir ?

Il faudra donc choisir entre deux périls, et espérer que la chaleur freine vraiment la transmission du virus. En se rappelant que le réchauffement climatique est cause de la hausse de la fréquence des canicules et, d'une certaine façon, de l'émergence du Covid-19, et est aggravé par l'utilisation de la climatisation, surtout utilisée avec les fenêtres ouvertes (pour ne rien arranger, les agents du 3701 n'auront pas à se poser cette question, leurs fenêtres n'étant pas ouvrables…).

Conclusion

S'il fallait un épilogue à cette réunion, nous dirions que, bien sûr, la direction n'a pas voulu les canicules ou l'épidémie. « *Mais je n'avais pas voulu non plus qu'un enfant qui m'aimait mourût à vingt ans* » (Marguerite Yourcenar, *Les mémoires d'Hadrien*).
Il n'est pas nécessaire de chercher, au niveau de Roissy, des responsables aux catastrophes naturelles. Ce qui est essentiel, par contre, c'est de se préparer à y faire face au mieux, et, pour ça, le dialogue social est indispensable.

2 https://www.caducee.net/actualite-medicale/14932/coronavirus-90-des-contaminations-se-produiraient-de-facon-aeroportee-dans-les-lieux-clos-et-mal-ventiles.html

Annexes

1°) Délibération valant avis du CHSCT *page 6*

2°) Tableau de questions/réponses rempli par la Direction *page 7*

Annexe n°1 : avis négatif du CHSCT sur l'action de la Direction

(voté à l'unanimité de la représentation du personnel)

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

04/06/2020 - *audioconférence*

Conditions de travail — ***délibération***

Réunion spéciale déconfinement n°2 : Douanes de Roissy

Après une 1ère séance le mois dernier (le 5 mai) de préparation de la 1ère phase de déconfinement débuttant le 11 mai, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (**CHSCT93**) **est aujourd'hui réuni pour examiner la 2ème phase de déconfinement de la Direction des Douanes de Roissy**.

Le mois dernier, nous avions émis un avis négatif sur le fond et la forme du Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy parce que nous ne disposions d'aucun document de travail, ni de réponse écrite aux questions que la représentation du personnel avait envoyé à l'ensemble des Directions.

Depuis, nous avions eu quelques surprises. De bonnes surprises d'abord.

- Ainsi en Comité technique local (CTL), un certain nombre de documents avaient été adressés aux représentants du personnel, et des réponses sur divers sujets leur avaient été communiqués à l'oral lors de la réunion dudit CTL le 6 mai en audioconférence.
- De même, parce que les modalités de déconfinement ont été intelligentes et respectées en majeure partie, depuis le respect des mesures de distanciation jusqu'à la souplesse dans l'octroi d'autorisations d'absence.

De moins bonnes surprises ensuite.

- Ainsi les masques récupérables par les personnels pour une utilisation en transports en commun n'étaient pas de la meilleure qualité, notamment au niveau des attaches à lanières.
- Les agents de l'UDD nuit dans l'antenne de Chronopost travaillent dans une structure en « poupée russe » (locaux sur pilotis, au sein d'un hangar), ce qui soulève nombre de questions en matière de renouvellement suffisant de l'air.
- De même, les autorisations d'absence pour personnes proches de personnes fragiles n'ont pas bénéficié d'une doctrine ministérielle et directionnelle, où la médecine de prévention aurait pu avoir les coudées franches, obligeant les personnels à s'orienter vers leurs médecins traitants.

Une très mauvaise surprise enfin. Ainsi, alors que nulle mention ne fut faite au niveau local, ni en CHSCT, ni au CTL, la représentation du personnel apprit incidamment le 07 mai, lors d'un groupe de travail national avec la Direction générale (DG) des Douanes et Droits indirects, une « *réflexion* » dangereuse. Au cas particulier le réemploi sur la route (en Brigades de Surveillance intérieure – BSI) d'agents de la surveillance actuellement en poste dans les terminaux (en brigades de surveillance extérieure – BSE). Malgré diverses publications et réactions syndicales sur les formations et matériels nécessaires, sur l'atteinte à la notion de *résidence administrative*, la DG « remet le couvert » à chaque GT jusqu'à détailler oralement sa réflexion ce mardi 2 juin dernier.

Comment se fait-il qu'aucun document ou aucun élément ne nous soit communiqué alors que les conditions de travail des personnels concernés seront grandement touchées ? Quelles réponses aux questions suivantes :

- Travail en horaires de BSI ? Cela nécessite une gestion spécifique du logiciel de gestion *Mathieu* (avec de surcroit des disparités entre les diverses brigades d'accueil, et plus de congé annuel ou RTT générés).
- Sous quel statut ? Détachés ? Mis à disposition ? Autre ? Cela créé un précédent délicat de beaucoup de points de vue. Quid des émoluments afférents ? Quelle compensation pour les efforts consentis ?
- Les agents seraient répartis dans diverses brigades, mais ont-ils même été consultés en cas de conflit de personnes préexistant ou autre sur des structures beaucoup plus petites ?
- Quand les personnels seront informés pour qu'ils s'organisent ? Quelle durée cela aura-t-il ?
- Quelle est la hiérarchie de référence ?
- Quid de l'équipement qui est stocké à Roissy ? Y aura-t-il un vestiaire pour les agents ou ces derniers seront-ils des « sous-agents » avec un vestiaire mobile ? Si cela dure jusqu'à l'hiver, peu d'agents ont des tenues chaudes car jusque là n'en ayant pas besoin. Qu'en pense la Direction ?
- Quel armement ? Les agents des terminaux de Roissy ont une arme en dotation collective. Comment font-ils dans le cas d'espèce ?
- Les congés que les agents pourraient poser sont-ils garantis ou dépendent-ils aussi de l'affectation de redéploiement ?
- Quid des problèmes de transport ? La Direction compte-t-elle prendre en charge les déplacements en taxi ?

EN CONCLUSION : Pour ces divers motifs, sur le fond et sur la forme, nous renouvelons l'avis négatif sur le Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Annexe n°2 : Tableau de questions/réponses rempli par la Direction

Volets	Thématiques		Réponses Oui	Réponses Non	Observations
Mesures hygiène Covid-19	Équipement en quantité suffisante de plexiglas ?		X		Installation effectuée en priorité dans les services avec guichet public. Commandes supplémentaires en attente de livraisons. Certains plexi nécessitent une taille spécifique et ont été inclus à la commande en cours.
	Fourniture en quantité suffisante	de gel hydro-alcoolique ?	X		
		en savon liquide ?	X		
		en essuie mains papiers ? Poubelles ad hoc ?			Tension sur les poubelles : rupture de stock. Approvisionnement difficile. Essuie-mains papier en stock suffisant.
		en kit lingettes désinfectantes (pour ordinateurs, claviers, téléphones…)	X		Réassort difficile pour cause de pénurie. Fourniture de spray désinfectant et lingettes sèches.
		en produits hygiène près des copieurs ?	X		Installation de colonne désinfectante à pédale en cours
		de produits hygiène près des ascenseurs ?		X	
	Procédure de ménage adaptée au Covid-19 ? renforcée ? Avenants avec prestataire ?		X		Mise en œuvre d'une nouvelle prestation points contacts à compter du 12 mai – Sociétés VEGA SC et HB2M et à compter du 18 mai – Société DECA Propreté
	Procédure connue de désinfection des locaux en cas de survenance d'un cas de Covid-19 ?		X		
Communication aux agents	Affichage suffisant des gestes barrières à respecter ? Par affichage et intranet voire courriel ?		X		Création d'un espace dédié au coronavirus sur l'Intranet DIPA pour concentrer les instructions et l'information sur le Covid-19. Déploiement d'un affichage au sein des services.
	Communication par affichage, intranet et courriel des coordonnées	du médecin de prévention ?	X		
		de l'agent assistant de prévention (AP) ?	X		Pour éviter toute désinformation des agents ne disposant pas d'une connexion intranet, diffusion également par LD (liste de diffusion) de toute information concernant le Coronavirus.
		de l'assistante sociale ? Et cellule d'écoute psychologique du ministère ?	X		
	Communication par affichage, intranet et courriel de la procédure à respecter si un agent venait à manifester des signes de Covid-19 ?		X		
Mesures de distanciation physiques	Existence de fléchage sens circulation couloir/escalier ?		X		Signalétique appropriée
	Espace de travail avec distance respectée de 4m² - cas des espaces ouverts - ?		X		Adaptation présentiel/télétravail afin de respecter les règles de distanciation. Solutions plexiglas, en réponse aux demandes des chefs de service, en cours de commande
	Disposition des bureaux	en marguerites ?			Sans objet
		en quinconce ?			Sans objet
	Limitation accès en nombre de personnes aux ascenseurs par affichage ?		X		Signalétique appropriée
	Existence de procédure	mise en place pour l'accueil du public ?	X		Local dédié dans certains bâtiments ou accueil sur RV – mise en place de plexiglas au guichet public – mise à disposition de gel – signalétique et marquage appropriés.
		relative aux agents se rendant dans les entreprises ?	X		Port du masque – respect des gestes barrières – applications des consignes de l'entreprise.
	Accès interdit aux espaces de convivialité/détente ?			X	Affichage dans les locaux sociaux sur gestes barrières - limitation des accès.
	Accès aménagé ou interdit à la restauration collective ?		X		Nombreuses cantines fermées. Sinon accès aménagé et distribution de plateaux repas pour éviter les contacts
Installation / agencements	Existence procédure pour ouverture courrier (exemple attendre 24h00) ?			X	Bureau de poste non ouvert dans la continuité. Mesures barrières pour traiter le courrier (gants, gel….)
	Existence procédure de contrôle/vérification système chauffage/climatisation ?		X		Bâtiment 3701 (Centrale de Traitement de l'Air) : par mesure de précaution, changement des pré-filtres de la centrale de filtration – fonctionnement en tout air neuf – condamnation des climatiseurs.
	Existence procédure de contrôle de la qualité de l'air ? Aération des bureaux ? (cas notamment bureaux fermés) ?			X	
	Existence de procédure de contrôle de la qualité de l'eau ? Communale ? Fontaine à eau ?		X		Analyses d'eau effectuées dans les services ouverts lors du confinement. Suppression temporaire des fontaines à eau – Distribution d'eau en bouteille dans l'attente de nouvelles analyses confirmant la conformité des précédentes ou réalisées dans les sites qui n'étaient pas en activité lors du confinement.
	Mise à disposition éventuelle de bouteilles d'eau ?		X		
	Existence de procédure de nettoyage sur l'utilisation du véhicule de service ? Kit nettoyage ?			X	Recensement des véhicules concernés en cours pour préparer un déploiement de kits de nettoyage
	Places de parking suffisantes ?		X		
Dialogue social	Réflexion engagée avec les OS sur la mise à jour du DUERP en rapport avec la Covid-19 ?			X	Le DUERP sera formellement actualisé ultérieurement sur la base des directives qui seront confirmées par le SG des MEF.
	Nombre de conférences téléphonées avec les OS depuis le 17 mars 2020 ?		6		20 mars – 27 mars – 3 avril – 10 avril – 17 avril – 24 avril

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Guillaume Quéromès (titulaire) et Frédéric Bullet (suppléant). Pour plus de précisions, les contacter.

Plan de reprise d'activité (PRA) :

« On vous entend mal, la pieuvre grésille ! »

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http:/solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Mardi 05 mai 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | *compte-rendu*

Plan de reprise d'activité (PRA) :

Le 11 mai attendra le 7 !

Ce CHSCT en audioconférence aura été intéressant. En effet la Direction a répondu oralement sur un certain nombre de points. Au cas d'espèce en matière de dotations et d'équipements. Enfin.

Ce, alors qu'aucun document de travail ne nous a été transmis.
Ce, alors que depuis depuis 2 semaines la Direction se refuse à répondre par écrit aux différentes questions de la représentation du personnel (voir p5 ci après).

Il était temps. L'échéance du 11 mai, date arrêtée par le Gouvernement voilà plusieurs semaines pour l'ouverture du déconfinement, est pour dans moins d'une semaine : 6 jours très exactement.

Néanmoins, il manque l'essentiel : toutes les réponses aux questions en matière d'organisation du travail (effectifs par service, agencements, etc) sont remises à plus tard.

- D'abord parce que la Direction (via la voix de la Directrice interrégionale adjointe) estime que cela ne regarde pas le CHSCT !
- Ensuite, parce la Direction indique que le point sera évoqué demain, lors du Comité technique local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).
- Enfin et surtout, parce que rien n'est « *complètement arrêté, la date de déconfinement ne sera connue que le 7 mai* ». En d'autres termes, c'est le Premier ministre qui donnera le tempo après-demain.

Sommaire

- Tract/résumé : *page 1*
- Compte-rendu exhaustif : *pages 2 et 3*
- Avis du CHSCT aux actions de la DI : *page 4*
- Questions adressées les 21 et 30Ø4 sans réponse de la Direction : *page 5*

C'est d'autant plus troublant que de la mi mars à la mi avril, les conférences téléphoniques avec la Direction ont été un moment d'échange.
Devant le silence de la Direction depuis 2 semaines, ainsi que sa non consultation des agents et différents services sur le « *post 11 mai* », **la représentation du personnel a donc rendu un avis négatif à son action relative au plan de reprise d'activité** (PRA, voir p4).

Non pas que le PRA soit mauvais « en soi ». Au contraire, pas mal de choses intéressantes y figurent. Néanmoins de trop nombreuses interrogations demeurent, **parce que la Direction a élaboré le plan de déconfinement en faisant fi de la démocratie et des principales personnes concernées : les collègues eux-mêmes et leurs représentants.**

Introduction

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure et demie a été consacrée à la Douane.

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales :
- SOLIDAIRES,
- CGT,
- FO,
- CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention.

2°) Préalable

a) Déclaration

SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable au nom de l'ensemble de la représentation du personnel au CHSCT 93.

Thématiques principales :

- absence de réponse de la DI aux questions posées les 21 et 30 avril *(disponibles en page 5)* ;
- absence de document de travail fourni par la DI ;
- absence de recensement et d'évaluation des risques par les personnels eux-mêmes, via actualisation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) ;
- effectifs et organisation en présentiel après la date du 11 mai.

b) Réponses de la Direction

- absence de consultation des personnels : « *le DUERP* [...] *ça ne fait pas partie des priorités de la DG* ». → SOLIDAIRES répond que la DG, lors du Comité technique DGDDI du 30Ø4 n'a pas écarté l'option d'une mise à jour partielle, relative au risque Covid-19.
- absence de document, de réponse aux questions ou d'éléments sur lo'rganisation et les effectifs : « [pour le déconfinement] *la date du 11 mai n'est pas complètement arrêtée, la date ne sera connue que le 7 mai* » ; « *La DG a envoyé des orientations nationales, la DIPA a réfléchi jusqu'à hier alors que les modalités ne sont pas arrêtées* » ; « le *retour à la normale ne sera pas immédiat* [...] *il y a des facteurs exogènes* » ; « on *ne transmettra pas les documents au CHSCT, ça ne le regarde pas* ». →SOLIDAIRES rétorque que le décret 82-453 dit que l'organisation du travail relève du CHSCT.

Ordre du jour

Mme Sarti indique que la présentation orale de la direction pour le CHSCT se fera en 3 points : prévention, relations humaines (RH) et équipement.

1°) Prévention *(présentation par la directrice interrégionale adjointe – DIA)*

Mme Sarti indique qu'un accent est mis par la direction sur les mesures de prévention. Et plus particulièrement sur la communication en la matière.

D'abord le médecin de prévention, l'assistant de prévention et le conseiller de prévention suivent l'évolution de la pandémie et font les statistiques (sur le nombre d'agents malades, en quatorzaine, en présentiel, en autorisation d'absence, en télétravail).

Ensuite, une information des agents est faite avec l'ouverture de l'intranet Covid, réalisé en liaison avec le bureau RH4.
Pour SOLIDAIRES, en complément de cet intranet bienvenu, il importe de fournir régulièrement aux agents, par messagerie Mercure, des informations pratiques et d'actualités locales, à l'image du Flash agents *transmis nationalement, ainsi que toute note administrative (NA) en sus de l'application courrier.*

2°) Relations Humaines *(présentation par le chef du pôle Ressources Humaines – RH)*

M. Dubois indique qu'un certain nombre de mesures, mises en place dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) au début de la crise, vont perdurer ou évoluer avec le plan de reprise d'activité (PRA) post 11 mai.

a) Télétravail *(la Direction veut dans le PRA « reprendre autant que c'est possible le PCA »)*

Régime de travail
Le temps de travail est comptabilisé forfaitairement 7 heures, « *sauf exception dûment justifiée, auquel cas cela peut aller à 8h* ».
Pas donc de comptabilisation en horaires longs.

Éligibilité (105 ordinateurs ; 60 connexions Rapido)
Les fonctions support en bénéficient :
- service Fonction ressources humaines locales (FRHL),
- Pôle logistique et informatique (PLI),
- Pôle pilotage, performances et contrôle interne (PPCI),
- Comptabilité.

Mais pas seulement. Outre l'encadrement, divers services opérationnels en sont dotés, notamment ceux relevant de la cellule de recevabilité des importations d'équipements de protection.

Pour SOLIDAIRES, sont éligibles au télétravail dans le cadre du PCA / PRA les agents utilisant Mercure (non dotés d'un ordinateur ou d'une connexion administrative).
M. Dubois acquiesce, citant l'exemple d'un agent du pôle RH.

b) Autorisations spéciales d'absence (ASA)

Personnes « fragiles »
SOLIDAIRES interrogeant sur le maintien de la mesure, le médecin de prévention indique que toutes les demandes ont été acceptées.
M. Dubois précise qu' « *il n'y a aucun changement entre le PCA et le PRA* […] *il est évident pour la DIPA de proroger* ». Dont acte.

Parents – garde d'enfant
M. Dubois indique que pour les écoles restant fermées, le dispositif d'ASA sera maintenu. Par contre la décision de la direction n'est pas arrêtée pour les écoles rouvertes.
SOLIDAIRES demande de la souplesse à la DIPA (même les écoles ouvertes ne peuvent accueillir tout le monde), en attendant la décision de la DGAFP. Le Président acquiesce.

c) Aménagement d'horaires

Pour M. Dubois, ils sont accordés suite à une discussion entre l'agent et le chef de service et « *chaque fois que c'est possible* ».

d) Stagiaires

Ils sont intégrés au PRA, avec un système de rotation (par ex. 3 jours en stage, 2 jours en ASA). SOLIDAIRES demandant si l'évaluation sera faîte plutôt sur le savoir-être, M. Dubois acquiesce.

3°) Équipement *(présentation par la cheffe du pôle logistique et informatique – PLI)*

a) Organisation interne au PLI

Depuis le confinement mi-mars, avec le PCA, il y avait quotidiennement 3 à 5 agents travaillant en présentiel au sein du PLI :
- la cheffe de PLI, ou son adjointe,
- 1 technicien des systèmes d'information (TSI),
- 1 agent du pôle achat,
- 1 agent du pôle budgétaire, pour payer les fournisseurs.

Depuis hier (lundi 04 mai), le PLI met en place son PRA, c'est-à-dire adopte en anticipé une nouvelle organisation, « *en respectant les règles de distanciation* » dixit la cheffe du PLI.

b) Action bâtimentaire *(les agents du PLI agissent depuis hier en PRA sur 3 axes).*

Réouverture de bâtiments
Série de vérifications techniques, avec remise en route des installations, analyse d'eau, nettoyage des locaux.

Gestion des flux : Action entreprise aussi bien au niveau des personnes que des véhicules. Dans les bâtiments, les montées et descentes feront l'objet d'un fléchage avec marquages au sol et consignes.

Espaces collectifs : Vérification faite des capacités d'accueil des services, ainsi que des salles de réunion, sur la base des propositions des chefs de service.

c) Moyens de protection

Généralités : D'après la cheffe du PLI, le stock présent à la DI permet la reprise d'activité, aussi bien en matière de masques de gel et de lingettes. Le réassort permet de tenir jusqu'à l'été.

Lunettes/plexiglas :
Lunettes/Visières : d'après le fournisseur, livraison fin de semaine prochaine.
Barrières plexiglas : réservées à l'accueil du public. 1ère livraison (minime) semaine prochaine. La suite est hypothétique.

Masques : Les masques FFP2 étant introuvables, le réassort se fera en masques chirurgicaux. La dotation actuelle de FFP2 est réservée pour les palpations et visites à corps.

Annexe n°1 : avis négatif du CHSCT sur l'action de la Direction
(voté à l'unanimité de la représentation du personnel en fin d'audioconférence)

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) | la cgt FINANCES | FO la force syndicale | Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis
05/05/2020 - *audioconférence*

Conditions de travail | ***délibération***

Plan de reprise d'activité : Douanes de Roissy

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui *a priori* réuni pour examiner le plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Nous employons l'expression *a priori*, car à ce jour nous ne savons toujours pas quel est le PRA arrêté à ce jour par la Direction. **Nous ne disposons en effet d'aucun document de travail.**

Cela est d'autant plus troublant que 4 fiches ont été transmises le 30 avril au Comité Technique Local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) pour examen le 6 mai, soit demain.
Ces fiches concernent-elles notre instance ? À cette heure, nous ne le savons toujours pas.

Cela est d'autant plus troublant que nous vous avons adressé les 21 et 30 avril une série de questions [voir page suivante]. La même série de questions adressée à l'ensemble des directions relevant de notre instance. Quatorze jours après notre 1er envoi, **la Direction des Douanes de Roissy ne nous a pas répondu.**
Aucune réponse de fond ne nous a été apportée, que ce soit en matière d'organisation du travail, de fourniture d'équipements de protection (individuelle et collective), ou encore d'aménagement et de nettoyage des locaux.

Cela est d'autant plus troublant que dans le même temps, un certain nombre de Directions de la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP) **nous ont répondu** de façon précise et argumentée.

Nous le savons, la période est à l'incertitude. Aussi bien au niveau des orientations et décisions gouvernementales que des suites sanitaires.

C'est pour cela que précédemment, sur la forme et la méthodologie, nous vous proposions une co-construction. Une construction collective, associant l'ensemble des personnels, par le biais de l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les quatorze jours écoulés étaient le moment opportun pour organiser une consultation des agents dans chaque service.

Il n'en a rien été, notre demande a été manifestement vaine, et nous n'avons aucune indication à ce que cette consultation se fasse d'ici le 11 mai.

EN CONCLUSION :

Pour ces divers motifs, sur le fond et sur la forme, nous émettons un avis <u>négatif</u> sur le Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Le 5 mai 2020

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Fabien Milin et Yannick Devergnas (experts). Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe n°2 : les thèmes et questions adressées les 21 et 30/04/2020, sans réponse de la Direction *(document remis en page)*

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Conditions de travail | **Questions**

Dans la perspective d'un CHSCT spécial « stratégie de déconfinement » dont la date sera précisée par le président du CHSCT (fin avril/début mai 2020), les organisations syndicales du CHSCT 93 (SOLIDAIRES, CGT, CFDT et FO) demandent aux directions relevant de leur périmètre d'**apporter au fil de l'eau, et au plus tard avant la tenue dudit CHSCT, des réponses aux points soulevés *infra***.

En tant que représentants des personnels, nous attachons une importance majeure à la prévention des risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail, et au cas particulier au risque sanitaire lié au COVID19. Nous souhaitons **anticiper le plus en amont possible les problèmes éventuels de sorte que les réponses à ces derniers puissent être apportées avant la date prévue de déconfinement**, soit le 11 mai 2020.

Cette liste n'est en rien exhaustive et chaque direction est invitée à la compléter en fonction des spécificités qui sont siennes.

Les 12 points pour lesquels des réponses et des actions sont attendues :

(liste non exhaustive)

1) Comment les Directions envisagent leur **stratégie de déconfinement ?** Fournir un document écrit et explicatif.

2) Fournir au fil de l'eau au CHSCT 93 un document indiquant la stratégie de reprise du travail **par direction, site, métier**, aménagement des **horaires, effectifs, rotation du personnel, mesures d'hygiène envisagées et détaillées** (dotation en gel hydroalcoolique, masques, gants, kit de nettoyage, spray, essuie mains en papier + poubelle ad hoc, savon liquide, vitre plexiglas, autres…).

3) Problématique des **transports en commun** en IDF : quelle capacité pour chaque direction à fournir des FFP2 pour ceux qui utilisent les transports en commun, et chirurgicaux *a minima* pour les autres ? Préconisation d'un recours massif au télétravail, fourniture ordinateurs portables et réseaux privés virtuels (VPN).

4) Problématique des **cantines :** hygiène ? Respect distance sociale ? Horaires aménagés de quelle manière ?

5) Problématique du **ménage** ? Déjà très perfectible en temps normal… Désinfection des locaux ?

6) Demande à l'**Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) et au médecin de prévention de donner leur avis** sur la stratégie de déconfinement envisagée par chaque direction.

7) Demande à l'administration de faire des **analyses bactériologiques pour les points d'eaux** dans les locaux fermés avant déconfinement.

8) Nécessité de **prévenir assez rapidement les médecins de prévention** si des cas de COVID-19 apparaissent.

9) Demande aux directions qu'elles **communiquent aux agents** par courriel, mise en ligne sur site intranet, affichages etc... **les moyens mis en oeuvre** relatifs aux gestes barrière ainsi que les **consignes à suivre** en cas de maladie ou suspicion de maladie, qui prévenir (RH, chef de service, etc... ? Quelles informations communiquer afin que le médecin de prévention puisse rapidement prendre contact, etc.).

10) **Limitation des accès aux espaces de convivialité** (détente, machines à café…) afin d'éviter les rassemblements : comment gérer les accès aux ascenseurs également ? Les accès parking ?

11) Fourniture par les médecins de la **liste des « pathologies »** donnant un caractère de fragilité aux personnes qui en sont atteintes ? Femmes enceintes ? Quel dispositif mis en place pour ces personnes dites fragiles ?

12) Rappeler **nom et coordonnées de la médecine de prévention et de l'assistance sociale** par tous les canaux de communication disponibles par les différentes directions.

Plan de reprise d'activité (PRA) :

Le 11 mai attendra le 7 !

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http:solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

réunion téléphonique
du 17/04/2020 *(matinée)*

Conditions de travail | ***compte-rendu***

Coronavirus - Déconfinement

Toujours au stade de la réflexion ...

Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales :
SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT.

d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention,
- M. Maarek : inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Ordre du jour

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure a été consacrée à la Douane. Un bilan des présents AA/télétravail a été fait, de même que du nombre d'agents contaminés *(détails dans le compte-rendu de la réunion téléphonique avec la DI)*.

Protection et eau

Décontamination : là où des agents infectés ont travaillé, les locaux ont été décontaminés par fumigation.

Stocks : En réponse à une question sur les stocks d'équipements et de matériels de protection (masques, gants, savon, gel hydroalcoolique, lingettes, etc), Mme la cheffe du PLI affirme que l'on peut tenir au moins jusqu'au 11 mai.

Eau : Le sujet de l'eau a été évoqué, rien de nouveau par rapport aux dernières informations (en attente des derniers rapports d'analyse).

Regroupement de bureaux

Les agents présents au travail ayant en majorité assez d'être loin de leurs bureaux, il a été demandé si le regroupement des services allait durer encore longtemps. Pas de réponse précise, mais la direction fait remarquer que cela permet de maintenir des services fermés.

Nota bene : réunion téléphonique DI du 17/04 après-midi
Le DI a indiqué que le regroupement lui apparaissait comme la solution la plus appropriée à la situation actuelle, et qu'il n'envisageait pas de modifier le dispositif tant que les données demeurent les mêmes. Sogaris pourrait toutefois rouvrir si la pression sur France Handling devait augmenter.

Post 11 mai : *La vraie question était sur le déconfinement à venir. Pour l'instant rien n'est décidé.*

SOLIDAIRES a notamment demandé si :
- pour les agents venant en transports en commun, les masques (dont le port serait obligatoire) seraient fournis par l'employeur ;
- le déconfinement devant se faire a priori par étapes en gardant confinés les gens fragiles, y aurait-il des cotes de service adaptées pour faire face à ces absences ;
- la situation d'agents considérés en bonne santé mais vivants avec des gens fragiles, donc susceptibles de les contaminer, serait-elle prise en compte ?

Réponse DI :
Sur toutes ces questions, pas de réponse pour l'instant, tout en est au stade de la réflexion.

Il est convenu de se retrouver sous le même format (CHSCT par audioconférence) dans 15 jours pour faire le point sur toutes ces questions.

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes section de Roissy-Le Bourget
web : http:/solidaires-douanes.org/ @ : roissy@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Solidaires finances
En Seine-Saint-Denis (93)

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

CHSCT du jeudi 12 mars 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il y a le **démantèlement des réseaux de proximité**,
Il y a les **sous effectifs**, **les tensions face aux charges de travail**,
Il y a la **souffrance au travail, les difficultés quotidiennes des missions à l'accueil**, **les agressions,**
Il y a les **difficultés liées à ce département particulier** où se concentre une **très grande misère sociale,**
Et, il y a aussi des virus destructeurs :

I – LE VIRUS 49.3

Le 49-3, ce virus non contagieux mais Ô combien dangereux,..

La puissance de ce virus 49-3 n'est plus à démontrer, il permet au gouvernement d'imposer son projet de loi injuste sur le système de retraites à l'Assemblée nationale sans vote.
Comment qualifier la manœuvre consistant à utiliser, un samedi, un conseil des ministres officiellement consacré à l'épidémie du Coronavirus Covid-19 pour actionner précipitamment (presque honteusement) l'article 49-3 ? **Provocation, déni démocratique, manipulation indigne, mépris, tout cela à la fois et sans doute plus…**
SOLIDAIRES s'est inscrit dès le début dans le mouvement contre ce projet de réforme et a formulé des propositions pour le financement des systèmes de retraites, dont le code de pension des fonctionnaires. **Il prendra sa place et sa part dans les manifestations à venir.**

II – LE VIRUS COVID 19

Le CORONAVIRUS, ce virus très contagieux et pouvant être dangereux…

Actuellement et depuis le 28 février 2020 nous sommes dans la phase 2 du plan général (qui en comporte 4) : empêcher au maximum la propagation du virus sur le territoire. C'est le ministère de la santé qui est à la manœuvre.
Au-delà des **consignes et recommandations qui reposent sur des initiatives individuelles** (comme se laver les mains, distance à respecter, tousser dans le coude, mouchoirs à usage unique...), l'important est de savoir **quelles mesures de prévention le ministère met en place pour protéger les personnels** et qu'elle est ou serait la traduction concrète des conséquences des mises en « quatorzaine ».
Et plus localement, il est indispensable que les **directions relevant de notre CHSCT** mettent en ouvre tous les moyens auprès des agents afin de les accompagner sur un **plan sanitaire** et leur permette de recourir au **télé-travail** lorsque cela est possible.
En effet, sur un plan sanitaire, plusieurs catégories de collègues sont plus particulièrement concernées : les agentes et agents de la Douane dans les aéroports, ainsi que les personnels d'accueils de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Dans ce contexte de crise sanitaire, le CHSCT sera très attentif à ce que chaque direction accompagne les agents dans leurs missions en leur fournissant des conditions d'exercice adaptées pour éviter l'exposition aux risques de contamination au COVID-19.

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Groupe de Travail du 25/02/2020

Conditions de travail | *compte-rendu*

Agressions :

Pour Mardi gras, le DI amène ses CREP !

Réalisé avec trucage (détails en bas de p2)...

Introduction / participants

La réunion est ouverte en nous informant que le nouveau magnétophone permettant d'enregistrer les débats ne fonctionne pas.

a) « Haute » administration

Pour la « haute » Administration des Douanes et Droits Indirects, siègent :
- M. Legué, directeur interrégional (DI) et quasi seul à parler (!).
- Mme Sarti, adjointe au directeur interrégional ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- Mme Rogani, adjointe à la cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

b) Représentants du personnel

Les 4 syndicats représentatifs siègent :
- SOLIDAIRES (4 sièges),
- CGT (3 sièges),
- FO (1 siège),
- CFDT (1 siège).

I – Rapports de visites de l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

Problématique : pas d'exercice d'évacuation en aérogares !
Ce rapport de visite concerne le bâtiment 1200 E (BSE T2E).
En raison des contraintes d'exploitation des Terminaux de Roissy, aucun exercice d'évacuation n'est organisé.

Conséquence :
L'ISTT conseille vivement à la DI des Douanes de se réunir avec ADP, les responsables sécurité de l'aéroport de Roissy et de la Police Nationale afin de mettre en place des modalités d'évacuation pour organiser des exercices d'évacuation sur le site.
En réponse, l'assistant de prévention nous informe qu'une formation incendie, financée par la Douane, serait prévue courant 2020 pour les agents.

II – Registres santé et sécurité au travail (RSST, *ex « cahiers CHS »*) du 2^d^ semestre 2019

Problématique : ménage !
Notre Direction rencontre toujours des problèmes avec le prestataire de ménage (*ISS Propreté*) suite à un problème de rotation du personnel (remplacements, absences).

Conséquence : polyvalence !
Le prestataire va mettre en place des agents polyvalents.
De plus, SOLIDAIRES rappelle que les fiches de recensement des besoins définissent les prestations pour chaque local (par exemple : nettoyage des locaux et WC du lundi au samedi dans les Terminaux).

Intrusions ? Digicodes !
Par ailleurs, en réponse au problème d'intrusion d'individu dans les replis, l'assistant de prévention nous informe que les codes seront changés plus souvent !

III – Exercices d'évacuation du 2d semestre 2019

En réponse, à un **problème de comptage du personnel lors d'un exercice au bâtiment n°3701** (Recette interrégionale, Formation Professionnelle, etc), l'assistant de prévention nous informe que les agents vont suivre en avril 2020 des formations de :

- guide-file (collègue guidant les personnels vers les isues de secours, les accompagnant au point de rassemblement)
- et de serre-file (collègue veillant à ce que personne ne reste dans les locaux).

IV – Fiches d'accidents de service du 2d semestre 2019

En réponse à l'**agression des 2 agents par 8 individus, en décembre, près de leur domicile** de Tremblay-en-France, le Chef du Pôle RH nous indique que « *la direction*[1] » a écrit au maire, au préfet, au sénateur, au député ainsi qu'au directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis (DDSP 93).
Il est ajouté qu'une proposition de relogement a été proposée aux deux agents mais celle-ci a été refusée par ces derniers (NDLR : la localisation étant notamment inadaptée).
NB : SOLIDAIRES tient à souligner ici le travail réalisé par la Direction interrégionale d'Île-de-France.

V – Fiches de signalement d'agression

En réponse à la délibération de SOLIDAIRES *(voir début de page suivante)* relative à **l'agression ayant eu lieu en 2018 entre deux agents d'une brigade**, le DI nous informe que cette affaire est désormais close et que l'agresseur à fait l'objet au niveau judicaire d'un rappel à la loi et, au niveau administratif, d'un changement de service.

1°) Altercation entre deux agents d'une brigade rattachée à un terminal

SOLIDAIRES, via sa délibération lue en préalable, est revenue sur les faits *(cf page suivante)*.
Nous avons notamment demandé :

- des mesures conservatoires à l'encontre de l'agent agresseur,
- que l'agent victime puisse obtenir un exemplaire de l'interrogatoire écrit (format 882) subi après qu'il ait informé sa hiérarchie des faits.

Le DI indique que les agents ont tous deux effectué un dépôt de plainte l'un envers l'autre. Puis, que ces agents font l'objet d'une enquête judiciaire par le trbunal de grande instance (TGI) de Bobigny et d'une enquête administrative.
Le DI refuse de remettre à l'agent victime copie de son interrogatoire écrit jusqu'à l'a fin de la procédure administrative !
La CFDT affirme que l'agresseur aurait fait l'objet d'un simple rappel à la loi, dont il attendrait la prochaine notification. Elle demande dès lors qu'aucune sanction disciplinaire ne soient prononcée à son encontre. Elle ajoute ensuite que l'agresseur n'aurait pas frappé la victime.
En réponse, le DI confirme l'enquête administrative en cours mais insinue que la version initiale de la victime serait remise en cause !

2°) Mal-être d'un agent, en raison d'un manque de communication, au sein d'un service support.

Le DI ne comprend pas les motifs de l'agent et pourquoi ce dernier a attendu sa nomination dans un autre service OPCO-AG pour rédiger une fiche de signalement envers son ancienne cheffe (notre avis : pour avoir un écrit *libéré*).
En effet, le DI constate que cet agent a toujours eu de très bonnes notations et appréciations de la part de sa cheffe de service entre 2017 et 2019. Les comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) sont apportés pour l'occasion !
Le DI ajoute que sa demande de mutation a fait l'objet d'une « *mesure de faveur* » puisque celle-ci a été anticipée.

Puis, le DI ajoute que le mal-être des agents fait l'objet d'une « *attention particulière* » au sein de la DIPA, et que si les agents n'osent pas parler à leur chef de service, ils peuvent demander un entretien avec le N+2.
La cheffe adjointe du PLI confirme alors ces propos en faisant remarquer que les bureaux sont ouverts et que des réunions de service sont faites régulièrement.

3°) Agression verbale entre plusieurs collègues d'un service DI, suite à pose de congés.

Cette fiche ayant été examinée après le départ du DI, le chef du Pôle RH indiqua seulement qu'une enquête administrative était en cours.

1 Le chef du pôle RH omet de préciser qu'il s'agit non de la Direction interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Paris-Aéroports (DIPA, basée à Roissy), mais de la Direction interrégionale d'Île-de-France (IDF) !
En effet, le Directeur interrégional IDF, en sa qualité de président de la Commission Territoriale de la Masse (CTM) en IDF, est le responsable ayant adressé les courriers aux autorités .

Annexe n°1 : délibération sur les signalements d'agression

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) | Solidaires Finances Publiques | Solidaires DOUANES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Groupe de Travail du 25/02/2020

Conditions de travail | ***Délibération***

Point n°5 : Fiches de signalement d'agression (2d semestre 2019)

S'il est un sujet sensible au sein de cette instance, c'est bien celui des fiches de signalement d'agression. Sensible au regard des faits relatés : *menaces*, *injures*, voire *agressions*.

Sensible au regard de l'absence de réponse des directions à diverses fiches de signalement passées ou présentes.

Passées, notamment celles examinées le 18 décembre 2018 et relatives à l'agression par un chef de service de la Douane en surveillance adjoint (CSDSA) envers 2 agents de sa brigade. Et pour lesquelles nous attendons toujours la communication des suites de l'enquête administrative, celles-ci devant être également transmises à monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Présentes, notamment sur la très grave agression subie par un agent à la Brigade de Surveillance Extérieure du Terminal X.

Au cas d'espèce le vendredi 13 décembre 2019, à 5h55, l'agent [A], à sa prise de service est invité, alors qu'il allait s'armer, par l'agent [B], gérant d'annexe en uniforme et armé, à le suivre en salle de dépôt pour « *parler* », sans lui en signifier l'objet.
M. [A] accédant à sa demande, M. [B] ferme la porte derrière lui, une fois entrés dans ladite salle. Il l'interroge alors sur le vol de ses cartes de visite syndicales, qui ont été affichées dans le local de taxation une semaine auparavant, le samedi 7 décembre 2019.
L'agent [A] lui répondant qu'il « *ne sai*[t] *pas* » se voit aussitôt asséner un coup de poing au visage, suivi d'une pression sur la gorge par l'avant-bras de son agresseur, l'acculant contre les étagères.
Alertés par les cris de l'agent victime, deux agents se sont interposés et ont pu mettre un terme à cette agression.
Suite aux blessures constatées par le médecin de l'unité médico-judiciaire (UMJ), l'agent [A] s'est vu prescrire 3 jours d'interruption temporaire de travail (ITT). Ce même jour, le médecin du centre hospitalier universitaire (CHU) a délivré également un bilan descriptif faisant état de contusion de l'orbite côté droit.
Sauf erreur de notre part, à ce jour, aucune mesure n'a été prise. Si ce n'est un interrogatoire écrit subi par l'agent victime, alors qu'il informait sa hiérarchie qu'il venait d'être victime d'une violente agression commise par l'un de ses collègues et qu'il venait de déposer plainte le même jour.
Par courrier syndical adressé le 15 janvier à la direction interrégionale (voir annexe), il a été exigé la remise à l'agent [A] d'une copie intégrale et certifiée conforme de l'interrogatoire écrit. Courrier à ce jour sans réponse.
C'est pourquoi, dans l'intérêt de l'agent victime et du service, nous vous demandons à ce que de fermes mesures conservatoires soient prises à l'encontre de l'agent [B] : désarmement, mesure d'éloignement.

Nous rappelons enfin que pour la transparence des débats de notre instance souveraine, les fiches de signalement d'agression transmises à la représentation du personnel NE DOIVENT PAS être anonymisées. Le secrétariat général l'a encore rappelé aux directions il y a quelques mois.
Il serait souhaitable que cette consigne soit respectée.

Bobigny, le 25 février 2020

VI – Propositions de dépenses

Ascenseur 3701 – retards/pertes : Il nous est signalé, en aparté, que la « haute » Administration est obligée de prolonger, faute de postulants, les offres du marché du futur ascenseur du bâtiment 3701.
En conséquence : Les 50 000 euros votés par le CHSCT en 2019 seraient perdus !

Site / service	Proposition	Montant	Vote des OS
Service technique de maintenance (STM)	Création d'une salle de bain avec espace douche	15 540,13 €	CONTRE unanime. Devis jugé trop cher. Deux autres devis sont demandés.
	Achat d'un chariot élévateur	13 320 €	CONTRE unanime. Devis jugé trop cher. Un autre devis devra être présenté.
PLI – TSI	Achat de 25 bras articulés pour (doubles) écrans d'ordinateurs	3 841,82 €	POUR unanime. Mais la commande devra être centralisée avec la commande de la DGFiP afin d'obtenir une remise plus importante.

VII – Questions diverses

1°) Fontaines à eau

Deux situations coexistent :

- **Une location** pour les fontaines « bonbonnes » des Terminaux et de certains bureaux. La maintenance a lieu tous les 6 mois.
- **Une propriété** pour celles des bâtiments n°3701 et 5730 (DI). La maintenance a lieu une fois par an mais l'assistant de prévention s'engage à ce que celle-ci est désormais lieu tous les 6 mois.

2°) Coronavirus

Le médecin de prévention indique qu'il faudrait un contact prolongé (plusieurs heures) avec des gens présentant des signes cliniques (fièvre, toux…) pour être infecté.
En conséquence, selon lui, il n'est pas nécessaire de mettre des vitres à la détaxe de la BSE T2E. D'autant que la présence de vitres augmente le risque d'agressions verbales !
SOLIDAIRES rappelle ici que des vitres préparées par ADP voilà longtemps sont prêtes à être installées.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : *Guillaume Quéromès (titulaire), Julien Gervois et Frédéric Bullet (suppléants). Pour plus de précisions, les contacter.*

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http:solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

Sécurisation du fret : Enfin on respire ?

Introduction

Le président ouvre la séance plénière en nous informant que l'approbation des procès-verbaux (PV) des séances plénières du 12 et 19 juin 2019 (point n°1) est repoussée au prochain plénier. Pas de date arrêtée à ce jour.

1°) Présents

a) « Haute » administration

La « haute » Administration des Douanes et Droits Indirects était représentée par :

- Mme Sarti, adjointe au directeur interrégional ;
- Mme Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- M. Décimus, nouvel assistant de prévention.

b) Représentants du personnel

Les 4 organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient :

- SOLIDAIRES (4 sièges),
- CGT (3 sièges),
- FO (1 siège),
- CFDT (1 siège).

2°) Préalables

a) Déclarations

- **SOLIDAIRES :** a rédigé et lu une déclaration pour l'intersyndicale (voir page suivante) sur les risques psycho-sociaux (RPS).
- **CFDT/CGT :** Déclarations évoquant notamment l'incident du 12/7 à la BSER.
- **FO :** Déclaration fondée sur le rapport Gardette.

b) Réponses de la « Haute » administration

Suite à l'évocation de l'incident du 12/7, Mme Sarti répond que :

- **La prise en charge** des agents de la BSER a été immédiate. Une cellule d'écoute des agents, de l'encadrement a été mise en place par le Dr Simonot et l'assistant de prévention. Cependant, peu d'agents ont consulté le psychologue. Si besoin, ils peuvent toutefois consulter le Div puis le DR.
- Le président du CHSCT a été **informé** de cet incident dès le lundi 15 juillet.
- L'agent a reconnu des difficultés personnelles et professionnelles et souhaite être muté.

c) Autre sujet abordé : les gilets pare-balles

Puis Mme Sarti a continué son propos en abordant le sujet des gilets pare balles (GPB) :

- Elle a rappelé que tout inconfort doit être signalé au PLI.
- Une note DIPA, en date du 01/10/2019, concernant le port et le flocage du GPB, est en cours de diffusion dans les services. Des housses de GPB floquées DOUANE seront distribuées aux agents à moyen terme.
- Le GPB doit être stocké à plat ou a défaut sur cintre. Dans cette optique, une réflexion est engagée sur la dotation de vestiaires plus larges ou de rangements spéciaux et un recensement des vestiaires est effectué par le PLI.

Annexe n°1 : déclaration préalable

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du jeudi 3 octobre 2019

Conditions de travail | **Liminaire**

La politique c'est sérieux et les conditions de vie au travail aussi ! Mais, pas pour le politique et ses dangereuses équations !

Monsieur le Président,

I – ÉQUATION N° 1 : Rouleau compresseur sur les sites et les missions = Accroissement des RPS (Risques Psycho sociaux)

Le pouvoir politique a engagé et continue d'engager un **rapport de force** sans précédent en s'attaquant à nos **implantations** et à nos **missions**.

Si le pouvoir politique a une **vision réductrice** et **purement comptable** de nos missions, nous affirmons, revendiquons et défendrons sans relâche la vision qui est la notre.

En effet, celle-ci passe :
– par la **stabilisation du réseau**,
– par **aucune fermeture de service**,
– par **aucune suppression d'emplois**, mais au contraire par le renforcement, aussi bien sur le plan humain qu'en matière de compétence des services.

Les **MSAP** (Maison de Service Au Public) ou les **MFS** (Maison France Service) ne remplaceront jamais les services de pleine compétence de notre administration.

Nous nous opposons au projet dit de « **géographie revisitée** » et refusons d'entrer dans une discussion que l'acharnement du gouvernement à détruire les services ne peut que rendre stérile.

Nous exigeons le retrait de ce plan de destruction de la DGFIP, il n'est ni amendable, ni négociable.

Le politique n'est pas sérieux : avec **SA** géographie revisitée, il est en train de semer les graines d'une future et très abondante récolte de RPS (Risques Psycho Sociaux) sans précédent dans les années à venir…

La DGDDI est, elle aussi, impactée avec les transformations qui la touchent de plein fouet.
En effet, la **concentration des réseaux** chargés de recouvrer les impôts va entraîner de vastes transferts de missions des Douanes vers la DGFIP avec à la clef des **centaines de suppression d'emploi**.

Nous déplorons fermement tous ces chantiers ; le politique n'est pas sans ignorer que nous allons pourtant faire face à un « **hard Brexit** » !

II - EQUATION N° 2 : Pouvoir d'achat amputé et licenciement déguisé = Accroissement des RPS (Risques Psycho Sociaux)

Le gouvernement, au **mépris de l'égalité de traitement** et **sans considération pour la qualité de service** rendu aux usagers et à la Nation, entend faire régner une logique pécuniaire néfaste, nauséabonde et contre productive !

À Bercy, comme dans les autres administrations, il sera demandé :
- d'amplifier la **rémunération au mérite**,
- de **recourir aux contractuels** en lieu et place des emplois de titulaires,
- d'organiser la **mobilité forcée dans la Fonction Publique** avec des plans de départ « volontaire».

De facto, l'arbitraire, sournois et latent, s'invitera dans la rémunération :
- « *tu as été **malade*** » : ***moins de prime !***
- « *tu es **un peu grande gueule** et pas assez « lèche c… »* : **moins de prime !**
- « tu as tout simplement « *une tête qui ne me revient pas* » : **moins de prime !**

EN CONCLUSION : Le politique veut-il faire pire que France Telecom ?

Les morts à cause des réformes libérales de l'outil de travail, ça suffit !
Pour SOLIDAIRES Finances, la CGT, FO et la CFDT, **les orientations gouvernementales sont inacceptables**, et c'est sans relâche que **nous les combattrons dans les jours, semaines et mois à venir.**

Bobigny, le 3 octobre 2019

II – Approbation de compte-rendu

1°) Présentation

Le groupe de travail (GT) du 21052019 examinait les fiches de signalement d'agression et les accidents de service du 2d semestre 2018.

2°) Vote

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

III – Lettre de mission d'assistant de prévention

1°) Présentation

Il s'agit de la lettre de mission de M. Méril DÉCIMUS, nouvel assistant de prévention à Roissy (le 3ème en 2 ans), ayant pour charge les 2 directions régionales (DR) de Roissy : Roissy Voyageurs et Roissy Fret.

2°) Commentaires

SOLIDAIRES a rappelé sa position initiale : un assistant pour chaque DR.
Mme SARTI a répondu qu'un conseiller de prévention allait soutenir l'assistant. Tous deux seront placés dans le même bureau.

IV – Réponses aux délibérations des organisations syndicales

1°) Présentation

Une *délibération* est le texte, élaboré et voté syndicalement (à la majorité ou à l'unanimité des représentants du personnel) valant officiellement avis du CHSCT sur tel point.
La Direction est tenue d'y répondre.

2°) Réponses

Sécurité 3701 : Sur le Programme Annuel de Prévention (PAP) 2019, SOLIDAIRES et les autres OS demandent une sécurisation du bâtiment 3701 par une équipe dédiée. La DI répond que la sécurisation sera plus élevée. De nuit, le centre opérationnel douanier aérien (CODA) est chargé de sa surveillance à l'aide de caméras. En cas d'intrusion, il doit appeler la police.

V – Propositions de dépenses

Site / service	Proposition	Montant	Vote des OS
Bureau FRH (France Handling)	Installation point d'eau dédié au sein du local social du bureau	3 821,86 €	POUR unanime
Bureau Sodexi	Occultation du banc de visite (afin de garantir la confidentialité des contrôles et sécuriser la marchandise entreposée. Cela répond à une demande formulée dans le registre santé et sécurité au travail (RSST, ex- « cahier CHS »)	1 545,60 €	POUR unanime
Bureau Sogaris	Remplacement de la climatisation de l'open space	11 598,72 €	POUR unanime
BSE Le Bourget	Sécurisation de la porte de la terrasse, via une porte tôlée avec oculus blindé en partie haute.	4 663,20 €	POUR unanime
BSE T2F	Mise en peinture de la salle de procédures lourdes. Cela répond aux ateliers initiés avec un ergonome.	2 988,71 €	POUR unanime

VII – Questions diverses

1°) Plan de sécurisation des prélèvements sur le Fret

En préambule, Mme SARTI a rappelé qu'elle comprenait que les attentes soient grandes. Mais, il fallait être prudent car les coûts sont importants, les procédures sont longues (les équipements sont à tester) et des contraintes existent (des pièces sont trop petites).

a) Pour tous services concernés → Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont mis à disposition des agents : masques FFP3 (Fedex), gants, lunettes de protection, lavage de mains.

b) Hotte / bras aspirant → Suite aux réunions des 20/21/27 juin 2019 des chefs de bureau, divisionnaire, PLI, assistant de prévention pour analyser les retours d'expérience, il est apparu que :
- la hotte est plus sécurisante, mais les gros colis sont difficiles à manier.
- Le bras aspirant est plus maniable mais moins sécurisant.
- Une formation professionnelle (FP) dédiée aux prélèvements, intégrée dans le cursus d'accueil des agents du Fret après validation au niveau national, devait être élaborée.

Le service commun des laboratoires (SCL) étant favorable aux 2 technologies, il a été convenu que les services/bureaux seront dotés des équipements suivants :
BANALE → Ne souhaite pas d'équipement.
CDP → Une hotte de petite taille
CHRONOPOST → Un bras
CCF → Un bras dans une pièce dédiée.
FEDEX → Une hotte de grande taille.
SODEXI → Prolongation de la phase d'expérimentation.
UDD → pas de retour d'expérience transmis !

Cas particuliers : CCF & FEDEX
De plus, la CCF et FEDEX seront dotés de :
- Masques
- sur-lunettes
- combinaison intégrale jetable avec capuche
- pharmacie plus proche
- lave-yeux portatifs

Par ailleurs, une pièce dédiée aux prélèvements sera installée à FEDEX et à la CCF (qui aura également un établi).

c) Protocole → Enfin, un protocole d'utilisation (obligation de s'équiper avant de rentrer dans la pièce) et d'incident seront élaborés.

2°) Autres

a) Travaux de mise en place d'un ascenseur extérieur au Bat 3701.
Il a été rappelé que le CHSCT finance à hauteur de 50000 euros (budget 2019) cet équipement. Le début des travaux devrait avoir lieu avant fin 2019.
Après communication du calendrier des travaux, des réunions d'information seront organisées.

b) Le sport en Douane
Cette problématique ne dépend pas de la DIPA.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Guillaume Quéromès (titulaire) et Julien Gervois (suppléant). Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du jeudi 19 septembre 2019

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales SOLIDAIRES, CGT, FO et CFDT déplorent la situation de mise à mort de notre Administration orchestrée par le pouvoir politique en place.

En effet, nous le savons tous, le constat est sans appel quant aux destructions en cours dans notre administration et plus généralement dans la Fonction Publique :

- la géographie revisitée,
- la mise en place des agences comptables,
- la loi Dussopt sur la transformation de la fonction publique (LTFP),
- les suppressions d'emplois,
- la mise en place des CDD (contrats à durée déterminée) : un scandale sans précédent. En effet, il a été dernièrement publié sur différents sites privés de recrutements, donc hors fonction publique, tel celui de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), des offres d'emplois pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).
  Certaines de ces offres sous contrat de 10 mois concernent des postes vacants, ou en passe de l'être, et qui ont été refusés à des titulaires ou des stagiaires lors des précédents mouvements de mutation !

La DGFiP supprime massivement des emplois statutaires mais recrute des contractuels…

La DGDDI n'est pas épargnée. Une dizaine de taxes seraient supprimées du réseau douanier, ce qui aura forcément un impact sur la DGDDI. Seraient ainsi perdues la gestion : des accises sur les tabacs et alcools, ainsi que les taxes intérieures de consommations sur la fiscalité énergétique (TICFE), le charbon (TICC) et le gaz naturel (TICGN). Soit un total de 36 milliards d'euros. Le nombre d'emplois impactés en Douane d'ici 2022 serait de l'ordre de 650, avec une disparition pure et simple des services dans nombre de départements.

Face à toutes les contres-réformes visant à l'annihilation, pour la DGFIP et la DGDDI, de leurs missions de service public et du statut des agents tels que nous les connaissons actuellement, il est plus que nécessaire, pour faire reculer ce gouvernement, de construire un large mouvement. Sur des mots d'ordre clairs, associant à chaque étape l'ensemble des personnels.
Nous sommes tous concernés, et les chiffres parlent d'eux mêmes avec un taux de grève le 16 septembre 2019 à la DGFiP avoisinant les 40 %.
Le mouvement de contestation est « en marche », les agents et leurs organisations syndicales ne faibliront pas.

Nous défendrons sans relâche nos droits et nos missions.

Dans ce contexte, les organisations représentatives du personnel refusent de siéger en ce GT de CHSCT.
Car comment bien accomplir nos missions, notamment de prévention et de lutte contre les risques psycho-sociaux (RPS), lorsque les emplois et missions sont supprimés et que les charges de travail augmentent, générant du stress et par voie de conséquences augmentent les RPS.

Bobigny, le 19 septembre 2019

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du mercredi 19 juin 2019

Droit de retrait des agents de FEDEX et de l'UDD concernant le contrôle des poudres et liquides

Le CHSCT du 19 juin 2019 est revenu sur les évènements qui se sont produits dans la nuit du 23 au 24 mai et le 18 juin 2019, ainsi que sur la demande de financement d'un expert extérieur à l'administration des douanes pour vérifier les conditions de travail dans le bureau de contrôle (BC) FEDEX.
Les Organisations Syndicales (OS) ont mis en exergue l'absence de pièce de stockage ventilée, mais également l'absence de salle dédiée aux prélèvements.

À l'heure actuelle, les agents du BC FEDEX exercent le jour et font leurs prélèvements sur un banc de visite en inox au milieu de l'entrepôt, à la vue de la société FEDEX et de ses salariés.
Les collègues de l'Unité Dédiée au Dédouanement (UDD) travaillent eux la nuit dans un environnement peu propice à l'exercice de cette activité (chaîne de tri en activité, présence et circulation de salariés pour la manutention…). Il leur est alors difficile de réaliser des prélèvements de façon sécurisée.

Au sein du bureau, le lieu de stockage des marchandises est une « vulgaire » salle d'archives qui ne répond à aucune norme nécessaire à sa fonction et ne dispose d'aucun aménagement adéquat.
Et surtout, ce local n'est pas ventilé.
De plus, les agents ne connaissant pas les produits potentiellement « dangereux », peuvent stocker des produits qui sont nocifs l'un pour l'autre et qui, s'ils entrent en contact, peuvent provoquer des réactions chimiques (explosion, combustion,…).

Historique :

La situation est connue de longue date de la Direction. Depuis 2011.
Au cas d'espèce, depuis l'amendement communautaire *sûreté et sécurité*, l'Administration des Douanes est tenue réglementairement de contrôler les marchandises présentant un risque en la matière.
Face à la montée en charge de l'activité, la Direction a été absente.

Aussi la représentation du personnel est intervenue en CHSCT afin de réclamer les mesures organisationnelles de protection adéquates.

Certes ces derniers mois après plusieurs précédentes interventions de la représentation du personnel en CHSCT, le service a enfin été outillé en équipements de protection individuelle (EPI), en dotation suffisante. Au cas d'espèce en blouses, masques et gants à usage unique.
Néanmoins le port de ces EPI, et l'utilisation du bras télescopique récemment financé sont insuffisants, ne protègeant pas des effluves toxiques ou des projections.

Sans compter qu'aucune *fiche de prévention* ou de *méthodologie* sur la question des prélèvements d'échantillons de substances volatiles ou liquides n'a été communiquée aux agents. **Pourtant promise par la Direction aux OS depuis 3 ans.**

Face à ces nombreux problèmes, qui ne voient pas à l'heure actuelle de solution par l'administration, les OS ont souhaité qu'un expert en condition de travail soit financé par le CHSCT pour répondre aux problèmes sécuritaires.
La cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) a opposé un ***« REFUS CATÉGORIQUE »*** à notre proposition. Elle a expliqué que des travaux sont, comme beaucoup de choses sur la plateforme, « *en cours* » avec des experts de la société FEDEX et du Service commun des laboratoires (SCL).
Au vu de cette problématique de sécurité, nous ne savons même pas si l'administration a fait appel à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et aux médecins de prévention qui sont plus que compétents pour apporter leur expertise dans ce domaine.

Les Organisations syndicales ont alors annoncé un droit d'alerte à l'égard des agents de l'UDD et de FEDEX au vu des risques potentiellement vitaux auxquels ils sont exposés s'agissant des prélèvements d'échantillons.
Cela permet à nos collègues d'être couverts dans leur droit de retrait.

Aucun prélèvement ne sera effectué par ces agents, tant que nos seront pas faits :

- **un rapport d'expert(s)**
- **et une mise aux normes des locaux.**

Car l'employeur reste responsable de la sécurité de ses agents.

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du mercredi 19 juin 2019

Déclaration préalable

M. le Président,

Nous sommes aujourd'hui mercredi 19 juin convoqués pour une séance plénière du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Une séance **devant officialiser enfin l'ouverture de la nouvelle mandature 2019-2022**.

La semaine dernière, ainsi que nous vous l'avons indiqué dans notre déclaration, nous ne pouvions siéger, sous le choc des restructurations annoncées la veille par l'autorité politique.

Des restructurations qui meurtriront le réseau du ministère des Finances.

Avec le plan « *La géographie restructurée* » (également désigné sous l'appellation « *La déconcentration de proximité* »), nombre de structures seront fermées.

- D'abord est programmée la disparition de la moitié des trésoreries au niveau national.
- Ensuite des services nationaux, fermés aux usagers, seront désorganisés pour être implantés à plusieurs centaines de kilomètres de leur localisation actuelle. Sans bénéfice donc pour les agents et les usagers. Sans que les sites (et villes!) d'accueil soient d'ailleurs indentifiés ! À la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), mais également à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.
- Enfin, des transferts de missions sont prévus, depuis la DGDDI vers la DGFiP, en matière de recouvrement d'un certain nombre de taxes : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) et sur le charbon (TICC), ainsi que sur les contributions indirectes (CI).

Ces restructurations dépassent l'entendement. Elles heurtent le bon sens commun.

Quel est en effet l'intérêt de perturber des structures qui génèrent des rentrées fiscales importantes, tout en fragilisant un peu plus le réseau territorial ?
Au niveau du sens des missions ou des conditions de travail, aucun intérêt.

Mais, à l'instar des projets de privatisation de *La Française des jeux* ou du gestionnaire *Aéroports de Paris* (devenu *Paris Aéroport*), l'intérêt est peut être ailleurs.
Non pas du côté de la Collectivité, mais du côté de certains intérêts financiers particuliers, se nourrissant de l'affaiblissement de la puissance publique. Dans ses prérogatives, dans son maillage, dans l'*ensemble* de ses cadres d'emploi.

Nous entendons le dénoncer ici, car notre instance sera amenée à traiter les conséquences de ces choix politiques, ne représentant pas le pays. Nous savons que ces projets sont contraires au intérêts de nos contitoyens. Qu'ils ne l'ont pas demandé. Qu'au contraire ils entendent faire entendre un autre point de vue[1], partagé par l'*ensemble* des élus locaux d'opposition, ainsi que sans doute par nombre de personnes de part et d'autre de cette table.

Le mercredi 19 juin 2019
Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO – CFDT siégeant au CHSCT 93

1 Cf https://www.marianne.net/economie/125000-signatures-le-premier-jour-depart-canon-pour-la-petition-adp

Point n°6 : Programme Annuel de Prévention (PAP) 2019 de Roissy

Suivant notre habitude, notre avis sur le Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2019, issu du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de fin 2018, appuiera sa motivation sur une analyse de ses points positifs et négatifs.

A) Pour les points positifs

1°) Sous-effectif

Comme pour le précédent PAP, nous exprimons d'abord notre satisfaction de voir le sous-effectif à nouveau reconnu comme un Risque Psycho-Social (RPS). C'est une évidence, pour laquelle il a cependant fallu batailler de nombreuses années.
De plus, depuis l'an dernier, ce sous-effectif est réduit par des arrivées importantes d'agents. Certes, ces arrivées sont dues à un contexte extérieur à Roissy (notamment le Brexit). Certes également, les agents arrivés le sont en grande majorité grâce à un recrutement local sur le principe duquel nous nous opposons (et non contre les agents qui en ont bénéficié). Mais le résultat est là : le sous-effectif se réduit.
Ceci confirme d'ailleurs ce qu'a toujours soutenu SOLIDAIRES DOUANES sur l'importance des frontières tierces, qui n'ont pas disparues, n'en déplaise à certains idéologues, et qui doivent toujours être gardées.

2°) Objectifs

Autre satisfaction, nous avons réussi à faire reconnaître, lors du groupe de travail local (GTL) du 22 mai, la pression que ressentent certains agents, au moment de l'évaluation annuelle, comme RPS.
Nous entendons les arguments de la partie administrative rappelant que les objectifs ne sont pas *individualisés* pour les agents. Cependant, un certain nombre d'entre eux le ressentent comme ça. Que ce fait ait été reconnu est donc une bonne chose.

B) Pour les points négatifs

1°) Sur le fond

a) Sécurisation

La discussion, le 22 mai, autour de la sécurisation du bâtiment 3701 par une équipe dédiée a été riche en échanges, mais n'a abouti à rien.
Il est vrai que la mise en place d'une telle équipe est une décision qui ne peut être finalisée en Groupe de Travail DUERP-PAP. Cependant, rien n'empêchait de l'inscrire en recommandation sur le PAP.
Ce point constituera à n'en pas douter un axe majeur de nos revendications locales pour les prochaines années.

b) Assistance de prévention (AP)

Les moyens mis à disposition de l'assistante de prévention restent insuffisants, malgré la lettre de mission présentée l'année dernière en CHSCT (bureau séparé pour garantir la confidentialité, ordinateur portable) et il n'y a toujours qu'un seul poste pour les deux DR, contrairement à ce qui est fait normalement.
Nous demandons toujours un poste d'assistant de prévention par DR, soit deux pour Roissy.

c) Hygiène des locaux

Les problèmes liés au ménage dans certains services restent récurrents, c'est le cas de le dire. Si nous saluons la décision de l'Administration d'en faire un des axes majeurs du PAP 2019, nous nous interrogeons cependant sur la permanence de ce problème.
Le recours à des prestataires extérieurs à la Douane, avec des employés souvent précaires et mal payés, est à n'en pas douter le cœur du sujet.
Et bien que cela excède largement la compétence du CHSCT 93, nous renouvelons à cette occasion notre souhait de rétablir une catégorie D dans la Fonction Publique, qui pourrait se charger de ces tâches et ainsi permettre à la fois d'en mieux contrôler l'exécution et de sortir de la précarité un certain nombre de personnes.

2°) Sur la forme

Nous ne pouvons faire l'impasse sur la non association au DUERP-PAP, de l'ensemble des collègues de la Recette interrégionale (RI) et des services supports de la Direction interrégionale (DI). Alors que la réglementation le prévoit, en tant que *services impactés* par les réorganisations et bouleversement d'activité dues au rattachement de la DR Orly.

Pour conclure

Au final, pour nos organisations, c'est un avis réservé. Certes, nous tenons à saluer les échanges constructifs que nous avons eu en GT et les avancées qui en sont ressorties en matière de RPS. Néanmoins nous ne pouvons faire l'impasse sur la non association pleine et entière des personnels qui auraient dû l'être.
Puisse cet avis être compris comme la preuve que le débat est plus efficace pour gérer la vie des services qu'une verticalité aveugle et de surcroît obsolète…

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Groupe de Travail du 21 mai 2019

Conditions de travail | *compte-rendu*

Signalements d'agression :

Une direction qui fuit ... ses responsabilités ?

Le groupe de travail du CHSCT 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis) du mardi 21 mai **a abordé le bilan semestriel** (ici du 2ème semestre 2018) **de plusieurs thèmes :** *accidents de service et fiches de signalement d'agression*.

Déjà le 18 décembre 2018, lors d'une précédente séance, nous avions été désagréablement surpris par la légèreté de la Direction interrégionale (DI) **dans le traitement d'agressions**. Au cas d'espèce, d'une double agression portée par un chef de service adjoint envers deux agents le 29 mars 2018, dont un coup de poing au visage[1]... La DI traitant de manière bien minimaliste avant, pendant et après la réunion.

Avant la réunion

- une sanction se résumant à un seul déplacement ;
- une protection fonctionnelle seulement notifiée 6 mois après la demande ;

Pendant la réunion

- face à notre délibération de 4 pages (texte valant avis du CHSCT), la DI donna pour seule réponse orale : « *pas de commentaire* ».

Après la réunion

- à la délibération de 4 pages votée à l'unanimité, la DI répond, sur une ½ page par le déni, osant même : « […] *fait l'objet d'un suivi étroit, constant et impartial que ce soit de la part de l'encadrement comme de la FRHL : enquête administrative, écoute des agents en conflit, déplacement d'agents* […] » !
- L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) demande communication des rapports d'enquêtes, précisant que l'agresseur, récidiviste, aurait dû être suspendu ? Aucune pièce ne nous a été transmise...

Ce 21 mai 2019, nous croyions avoir touché le fond. Nous nous trompions.

Aucun représentant officiel de la DI n'a daigné faire le déplacement en CHSCT pour s'expliquer sur une agression similaire (coup de poing au visage porté par un agent envers un de ses collègues).

C'est d'autant plus honteux, que la DI est administrativement isolée sur ce point.

La Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93), elle, sait montrer un autre visage en matière de prise en charge administrative.

Un visage sérieux, avec une réponse apportée à chaque fiche de signalement d'agression rédigée (31 au total pendant le 2ème semestre 2018) !

Un visage investi, avec un responsable ayant de l'appétence et connaissant ses dossiers.

Un visage transparent. Avec d'un côté une transmission des pièces (courriels, courriers) au CHSCT ; et de l'autre, avec la production d'un mémento sur la fiche de signalement, communiqué aux agents. Pour savoir :

- qui doit l'utiliser et quand,
- comment la remplir, et à qui la transmettre.

Nous escomptons que la DI se resaisisse sur ce point rapidement. Et agisse en responsabilité, en répondant aux problématiques. Par égard d'abord pour les victimes. Par égard ensuite envers les membres du CHSCT, et donner une meilleure image de l'Administration des Douanes, surtout auprès de ses homologues... Par égard, enfin, envers le citoyen contribuable qui ne saurait comprendre une rémunération de cadres supérieurs se soustrayant ici à leurs obligations.

1 Voir compte-rendu du 18/12/2018 ici : www.solidaires-douanes.org/Roissy-CHSCT93

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du 3 avril 2019
(report du 21 mars 2019)

Déclaration préalable
de boycott intersyndical

M. Le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des directions,

Nous sommes aujourd'hui mercredi 3 avril reconvoqués pour une séance plénière du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), prévu initialement le jeudi 21 mars dernier. Une séance **devant officialiser l'ouverture de la nouvelle mandature 2019-2022**.

Une séance où, ainsi que nous l'indiquions le 21 mars dernier, nous devions examiner un certain nombre de travaux. Depuis notamment la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) à la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93) jusqu'au télétravail dans quatre Directions spécialisées du réseau DGFiP :

- Direction du Contrôle Fiscal d'Île-de-France (DIRCOFI IdF),
- Direction des Grandes Entreprises (DGE),
- Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH),
- Direction des Impôts des Non Résidents (DINR).

Malheureusement nous sommes au regret de ne pouvoir siéger aujourd'hui au CHSCT de Seine-Saint-Denis, reportant ainsi l'ouverture de la nouvelle mandature.

Les 3 motifs évoqués précédemment (mouvement social aux Douanes, à la DGFiP, et projet de loi transformation de la Fonction Publique) demeurent.

- Mouvement social aux Douanes : après plus de 25 ans de réforme, il est demandé moyens et reconnaissance par les agents et leurs représentants. Et non l'intervention jeudi dernier des forces de l'ordre, que nous condamnons ! Sont attendus une réponse budgétaire à la hauteur de la colère qui s'exprime (enveloppe qui ne saurait se situer en deça de 100 € nets /mois /agent), ainsi que des engagements écrits en matière d'ouverture de discussions sur les conditions de travail et la retraite « bonifiée » (abaissement des seuils de durée pour ouverture des droits ; toute durée effective est acquise, etc).
- Mouvement social aux Finances Publiques : après la *Démarche stratégique*, les agents et leurs représentants refusent le nouveau plan de refonte des missions et du maillage territorial à la DGFiP. Plan qui dégradera fortement les conditions de travail et de service public rendu aux usagers, tel que cela est indiqué dans la campagne *Même plus l'impôt sur les os*. Tel que cela a été martelé en manifestation devant le ministère, jeudi dernier, lors de la journée de mobilisation nationale du 28 mars suivie par un tiers des agents.
- Projet de loi de transformation de la Fonction Publique. Ce projet, préparé par le secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique M. Dussopt, prévoit rien de moins qu'affaiblissement du statut (via la contractualisation, y compris pour les personnels titulaires par les externalisations de mission). Mais aussi affaiblissement de la démocratie sociale par l'amenuisement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et par l'absorption/disparition des CHSCT par les Comités Techniques (CT) ! En sus de ce contenu, la méthode est détestable. Nous avons appris également jeudi dernier que ce projet sera examiné en procédure accélérée ! L'Assemblée nationale et le Sénat n'examineront donc qu'une fois ce projet essentiel (contre 2 fois en procédure normale), pour une application dès le 1er janvier 2020 !

Nous le disions plus haut, cette séance devait officialiser l'ouverture de la nouvelle mandature 2019-2022. **Nous ne saurions admettre que cette nouvelle mandature soit la dernière.**
Nous le répétons. Nous ne saurions admettre une certaine normalité, quand tant de périls pour les personnels que pour les usagers s'annoncent.

Bobigny, le mercredi 3 avril 2019
Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO – CFDT siégeant au CHSCT 93

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du jeudi 21 mars 2019

Déclaration préalable
de boycott intersyndical

M. Le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des directions,

Nous sommes aujourd'hui jeudi 21 mars convoqués pour une séance plénière du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Une séance **devant officialiser l'ouverture de la nouvelle mandature 2019-2022**.

Une séance où nous devions examiner un certain nombre de travaux, depuis notamment la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) à la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93) jusqu'au télétravail dans quatre Directions spécialisées du réseau DGFiP :

- Direction du Contrôle Fiscal d'Île-de-France (DIRCOFI IdF),
- Direction des Grandes Entreprises (DGE),
- Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH),
- Direction des Impôts des Non Résidents (DINR).

Malheureusement nous sommes au regret de différer ces travaux. Et au-delà notre participation d'aujourd'hui au CHSCT de Seine-Saint-Denis.

Ce, pour trois motifs :

- D'abord le mouvement social aux Douanes, de demande de moyens et de reconnaissance après 25 ans de réforme. Où les agents et leurs représentants attendent une réponse budgétaire à la hauteur de la colère qui s'exprime (enveloppe qui ne saurait se situer en deça de 100 euros nets par mois et par agent).
- Ensuite le mouvement social aux Finances Publiques, avec la campagne *Même plus l'impôt sur les os*, de refus de la refonte des missions et du maillage territorial à la DGFiP. Où les conditions de travail et de service public rendu aux usagers risquent d'être profondément dégradées.
- Enfin, par le contenu du projet de loi de transformation de la Fonction Publique. Ce projet préparé par M. Dussopt, secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, prévoit rien de moins qu'affaiblissement du statut, via la contractualisation, y compris pour les personnels titulaires par les externalisations de mission. Et pour parachever le tout, affaiblissement de la démocratie sociale par l'amenuisement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et par l'absorption/disparition des CHSCT par les Comités Techniques (CT) !

Nous le disions plus haut, cette séance devait officialiser l'ouverture de la nouvelle mandature 2019-2022. **Nous ne saurions admettre que cette nouvelle mandature soit la dernière.**
Nous ne saurions admettre une certaine normalité quand tant de périls pour les personnels que pour les usagers s'annoncent.

Le 21 mars 2019
Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO – CFDT siégeant au CHSCT 93